

NOTICE BIOGRAPHIQUE

VANONI Cornelio, dit Corneille

Né à Daverio (Province de Varèse, Lombardie, Italie) le 11 décembre 1920

Fils de Agostino Vanoni, maçon, et de Adalgisa Anna Lozza, sans profession, de nationalité italienne

Ancien élève du lycée Marceau (École primaire supérieure 1934-1935)

Ouvrier mouleur en bronze à Chartres

De nationalité italienne

Résistant FTPF

Mort en prison de détention préventive avant jugement à Wolfenbüttel (Basse-Saxe, Allemagne) le 18 août 1943 à l'âge de 22 ans

« Mort pour la France », « Mort en déportation »

Les Années Trente à Chartres

Arrivée de la famille Vanoni à Chartres

Fils de Agostino Vanoni (Daverio/Lombardie, Italie 1886-Chartres 1942), maçon, et de Adalgisa Anna Lozza (Mornago, Italie 1891-Chartres 1979), SP, originaires de la province de Varèse, au sud-ouest du lac Majeur et au nord-ouest de Milan, la capitale de la région de Lombardie, Cornelio Vanoni¹ est né le 11 décembre 1920 à Daverio (Italie) comme son père. Le prénom de sa mère résulte de la contraction des prénoms Adèle et Gisèle. Outre l'italien, langue officielle qui s'est imposée au terme de l'unification de l'Italie (1859-1871), on pratique dans cette région un dialecte, le lombard, associé à une connaissance du français, que les troupes de Bonaparte et Napoléon III ont vulgarisé lors des campagnes d'Italie, qui ont chassé les Autrichiens de Lombardie. Dans le contexte d'après la Première Guerre mondiale, l'essor économique de la France lié à sa reconstruction favorise l'immigration en suscitant un afflux d'étrangers et d'une main-d'œuvre italienne réputée pour sa compétence, plutôt originaire du nord de la péninsule, moins favorisée par son économie locale, et où le régime mussolinien fasciste, installé en 1922, commence à inquiéter et à faire naître une opposition communiste, qui craint la répression.

Dans l'entre-deux-guerres, la satisfaction en France d'un besoin économique immédiat va de pair avec la mise en place progressive (plus de 20 décrets entre 1920 et 1940) d'un contrôle administratif doublé d'une surveillance policière des étrangers, au moyen du système de la **carte d'identité des étrangers**², avec photographie, créée par décret du 4 avril 1917. Elle est établie dans le premier lieu où le travailleur prend ou trouve un emploi. Elle va faciliter tout changement dans la politique exercée à leur encontre par la III^e République, soucieuse d'assurer à la fois le contrôle des populations et la protection de ses travailleurs nationaux. Les étrangers sont recensés chaque fin d'année dans chaque commune, données transmises à la préfecture dès les premiers jours de l'année suivante. La liste des étrangers résidant à Chartres au 31 décembre 1929³ montre que, sur 170 étrangers, dont 18 enfants, on compte **59 Italiens**, dont 10 enfants, soit 34,70 % ou un tiers des étrangers ; ils sont le plus souvent artisans et travaillent pour la plupart dans les métiers du bâtiment. Si ces Italiens sont arrivés dans la commune entre 1920 et 1929, plus de 50 % viennent d'arriver en 1929, de manière autonome et en deux temps. Les célibataires sont les plus nombreux à arriver avec une valise pour unique bagage. Le chef de famille vient, quant à lui, d'abord seul, afin de s'assurer d'un travail durable et d'un logement adapté à la taille de sa famille, qui le rejoint quelques mois plus tard. Les ouvriers du bâtiment italiens, dont la réputation est établie, trouvent facilement du travail, et quelques-uns arrivent à créer leur propre entreprise. Le renouvellement de leur carte d'identité d'étranger, lié à partir de 1934 à l'association travail stable/hébergement de la famille, ne leur pose pas de problèmes. L'année 1931 marque un record avec la présence en France de 800 000 Italiens.

¹ Marie-Thérèse Grangé, biographie de Cornelio Vanoni sur le site du Maitron, dictionnaire biographique des fusillés, exécutés sommaires et victimes civiles massacrés : <https://maitron.fr/spip.php?article218320>.

² Ilse About, « Identifier les étrangers. Genèses d'une police bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres ». Gérard Noiriel (dir.) *L'identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Belin, pp.125-160, 2007, 978-2-7011-4687-4. (hal-02529432). Ces cartes sont conservées aux Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine. Celle de Cornelio Vanoni a été demandée le 24/03/2023 dans l'espoir d'y trouver sa photo. Réponse négative à ce sujet le 27/03/2023 mais communication d'un intéressant dossier Pontet-Vanoni de source judiciaire allemand pour éclairer sa biographie.

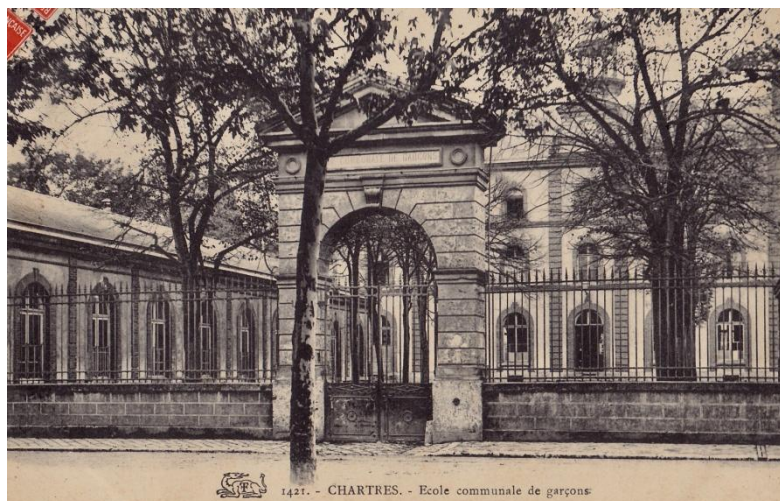
³ AD28, 4 M 287.

Si le nom de Vanoni n'apparaît pas sur cette liste de 1929, les listes annuelles suivantes⁴ parlent. Augusto Vanoni, maçon, âgé de 44 ans, est arrivé à Chartres le 26 avril 1930. Son prénom sur la liste laisse à penser qu'il se présente lui-même en disant « Auguste », et non Agostino, avec accentuation sur la syllabe « ti », son prénom à l'état civil ; aurait-il travaillé en France ou en Suisse dans un contrat précédent ? Ce n'est pas impossible. Sa femme Adalgisa Vanoni, née Lozzi, âgée de 39 ans, sans profession, arrive à Chartres seulement le 10 août 1930, probablement avec le jeune Cornelio, sans précision sur le lieu d'où elle vient. Le maçon Vanoni a en effet dû rechercher et louer un logement à un propriétaire connaissant son statut de travailleur étranger, et qui lui a délivré un **certificat d'hébergement** (ou **lettre d'appel**), pièce maîtresse exigée par la circulaire du 12 décembre 1921, expédiée aussitôt à son épouse. En effet, la famille ne peut rejoindre le travailleur étranger que si elle présente ce document. En 1931, les Vanoni ont en mains leur première carte d'identité d'étranger en Eure-et-Loir, qui porte respectivement les numéros 2 889 622 et 2 889 623, renouvelable tous les deux ans – tous les trois ans à partir de 1935.

Selon le recensement de 1931, la famille habite au centre-ville, non loin de la mairie, dans l'ensemble immobilier correspondant aux numéros 11-13-15, rue du Petit-Change⁵, quartier où logent, en raison de loyers modestes, ouvriers, artisans, employés et petits commerçants. Le père de Cornelio est artisan maçon sans spécialité, polyvalent ; il est indépendant, sans employeur ni employé ; sans doute a-t-il non loin de la gare un dépôt, que les Italiens appellent « chantier ». Il y entrepose ses matériaux livrés par le chemin de fer. Sa mère, « sans profession », se consacre aux tâches ménagères et à l'éducation de leur fils, mais, comme d'autres épouses de maçons italiens, elle est susceptible d'apporter toute aide matérielle ou administrative à son mari. Cornelio est-il fils unique ? Nous le croyions jusqu'alors, car, selon les archives servant de base à cette biographie, il est apparu comme tel, seul enfant du couple vivant à Chartres de 1930 à 1942. Il s'avère que c'est inexact au regard d'une information récente attestant que la tombe de ses parents, décédés à Chartres, est entretenue et la concession renouvelée « par une petite-fille du couple⁶. »

La scolarité de Cornelio Vanoni à Chartres¹⁰

Cornelio a 9 ans ½ à son arrivée à Chartres et il est aussitôt inscrit à l'école primaire publique de garçons du boulevard Chasles⁷, école d'application de l'école normale d'instituteurs, qui est à deux pas de son domicile en empruntant la rue Mathurin-Régnier, mais un élève ne prend pas toujours le plus court chemin ! Le directeur⁸, M. Dupré, le place d'emblée au cours moyen 1^{ère} année avec les élèves de son âge, où il s'adapte très vite sur le plan de la langue française, dont il semble avoir déjà une bonne connaissance. On peut observer que le patronyme **Vanoni** est assez répandu en France et qu'on enregistre 45 naturalisations de Vanoni, hommes et femmes, entre 1900 et 1940, parmi lesquels quatre sont natifs de Daverio⁹.



*L'école primaire et son portail monumental ouvrant sur le boulevard Chasles.
La Salamandre, marque de Thibault éditeurs, Fontainebleau-Melun à partir de 1904
© Collection Jean-Michel Robillard*

⁴ Listes d'étrangers à Chartres de 1930 à 1939, AD28, 4 M 288 à 298.

⁵ Parcelle 326, Feuille 000 AK 01, cadastre de Chartres. <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>.

⁶ Échange téléphonique du 06/09/2023 avec le conservateur du cimetière Saint-Chéron de Chartres, que nous remercions vivement. La législation ne lui permet pas de nous en dire plus.

⁷ Auj. école élémentaire d'application Maurice-de-Vlaminck, 7 bd Adelphe Chasles. Nos remerciements à Jean-Michel Robillard pour les deux cartes postales anciennes mises à notre disposition.

⁸ R. Lionnais, *Annuaire de l'Enseignement dans le département d'Eure-et-Loir*, 1937. L'auteur, René Lionnais (Nantillois 1894-Chartres 1990), secrétaire de l'inspection académique, arrivé en 1936, reste en poste à Chartres pendant la guerre et jusqu'à sa retraite.

⁹ Les naturalisations entre 1900 et 1960, © « Les Chercheurs d'ancêtres » – 233, Rue Saint-Honoré, 75001 Paris, source signalée le 27/03/2023 par messagerie par les Archives nationales, que nous remercions.



L'école d'application de l'école normale et son architecture typique de la III^e République
Cliché et édition Lesire M., libraire-photographe vers 1912-1918 au 21, rue de la Tonnellerie à Chartres

© Collection Jean-Michel Robillard

Suivons sa scolarité en parcourant les palmarès de fin d'année dans la presse¹⁰, où il est cité, sous son prénom italien la première année, puis sous celui, francisé, de Corneille, manifestation évidente d'une volonté d'intégration :

1930-1931 : **2^e prix** au cours moyen 1^{ère} année, 1^{ère} division

1931-1932 : **1^{er} prix d'ensemble** au cours moyen 2^{ème} année, 1^{ère} division

1932-1933 : **Succès au certificat d'études primaires et prix de certificat d'études** au cours supérieur 1^{ère} année

1933-1934 : **1^{er} prix** au cours supérieur 2^{ème} année

Palmarès école publique de garçons du boulevard Chasles à Chartres				
1931	1932	1933 (CEP)	1933	1934
Cours moyen 1 ^{ère} année	Cours moyen 2 ^{ème} année	Cours supérieur 1 ^{ère} année	Cours supérieur 1 ^{ère} année	Cours supérieur 2 ^{ème} année
<p>Première année. — Première division Prix d'excellence : Chauveau Jean, Lagrange André. Prix d'honneur : Menani Jean, Garen Jean, Delatouche Pierre, Perrot Roger, Louvrier Bernard. Premier prix : Montalbilly Pierre, Denis Jean, Vaillant Pierre, Frard Etienne, Bernardin Robert, Lehoux Robert, Patin Bernard, Sorrieu André, Courtial Gilbert, Lucas Robert, Holloï René. Deuxième prix : Caille Roger, Bourreau André, Gubetta Raymond, Vanoni Cornelle, Leuyer Marcel, Jaumeau André, Clément Romain, Murai Pierre, Gaignier Raymond, Villailot Jacques, Simon André, Vallée Louis, Tinby Albouze, Perderesta Roger, Noiret Maurice, Pigéard Jean.</p>	<p>Cours moyen. — Deuxième année Prix d'excellence : Chauveau Jean. Prix d'honneur : Lagrange André. 1^{er} prix d'ensemble : Louvrier Bernard, Delatouche Pierre, Courtial Gilbert, Garen Jean, Patin Bernard, Degombert Renal, Frard Etienne, Lucas Roger, Vanoni Cornelle. 2^e prix d'ensemble : Bernardin Robert, Lehoux Robert, Clément Romain, Sorrieu André, Noiret Maurice, Vallée Louis, Villailot Jacques.</p>	<p>Certificats d'études primaires. — Gallou Pierre (très bien), Papinot Pierre, (très bien), Chauveau Jean (bien), Cornier Jean (bien), Courtial Gilbert (bien), Delatouche Pierre (bien), Frard Etienne (bien), Gaignier Raymond (bien), Gouin Jean (bien), Louvrier Bernard (bien), Adrien Marcel, Bernardin Robert, Bouland Gaston, Clément Romain, Degombert Renal, Garen Jean, Gubetta Raymond, Lagrange André, Legendre Henri, Lesieur Hubert, Lucas Roger, Murai Pierre, Noiret Maurice, Patin Bernard, Pineau Désiré, Sorrieu André, Vanoni Cornelle.</p>	<p>Cours supérieur 1^{ère} année Prix d'excellence. — Gallou Pierre. Prix d'honneur. — Papinot Pierre. Prix de certificat d'études. — Gouin Jean, Chauveau Jean, Gaignier Raymond, Lagrange André, Louvrier Bernard, Courtial Gilbert, Bouland Gaston, Cornier Jean, Frard Etienne, Delatouche Pierre, Lucas Roger, Pineau Désiré, Clément Romain, Garen Jean, Bernardin Robert, Sorrieu André, Gubetta Raymond, Lesieur Hubert, Murai Pierre, Vanoni Cornelle, Noiret Maurice, Degombert Renal, Autin Marcel, Adrien Marcel, Patin Bernard, Legendre Henri.</p>	<p>COURS SUPERIEUR Deuxième année Prix d'excellence. — Papinot Pierre. Prix d'honneur. — Gallou Pierre, Lagrange André. Premiers prix. — Lucas Roger, Garen Jean, Gaignier Raymond, Pineau Désiré, Vanoni Cornelle, Chauveau Jean, Louvrier Bernard, Courtial Gilbert, Delatouche Pierre. Deuxièmes prix. — Legendre Henri, Lesieur Hubert, Frard Etienne, Degombert Renal, Bernardin Robert, Gubetta Raymond, Moutonnet Pierre, Bigaud Charles.</p>
06/03/1931	02/08/1932	05/08/1933	05/08/1933	02/08/1934

Ces palmarès mettent en évidence la présence dans sa classe d'un autre élève italien du même âge, Raymond Gubetta (Craveggia/Piémont 1920-Le Coudray 2007), dont l'histoire est parallèle à celle de Cornelio et qui, probablement, a facilité amicalement à la rentrée 1930 son arrivée à l'école du Bd Chasles, qu'il fréquente lui-même depuis la rentrée 1927, il avait alors six ans. Les parents de Raymond sont originaires du Piémont oriental, au nord-ouest du lac Majeur, tandis que les Vanoni sont nés au sud-ouest de ce même lac, côté Lombardie, à peu de distance à vol d'oiseau d'ailleurs. Vraisemblablement, les deux familles parlent le même dialecte, le lombard. Le père de Raymond, au prénom officiel de Battista, est enregistré dans les archives consultées sous le prénom francisé de Baptiste. Il est arrivé seul à Chartres le 25 mars 1923 pour travailler comme fumiste dans l'entreprise de fumisterie ou chauffage d'Alexandre Thierry, chez qui ou à proximité duquel il semble être hébergé, passage Bonneval ; après le décès du patron en 1932, il reste au service de son successeur, Roger Sevestre. Sa mère, née Caroline Borgnis, est arrivée un an plus tard, le 30 mars 1924, avec les deux aînés natifs de Caraveggia, Raymond en 1920 et René en 1922. Après la naissance à Chartres d'Alexandre André en 1926, puis celle de Simone en 1927, la famille Gubetta quitte le centre ville pour s'installer en direction de Luisant, dans une maison entourée d'un terrain, sise 59 rue des Comtesses, à l'angle du chemin Husson. En 1929, ils sont en possession des cartes d'identité d'étrangers n° 564 658 et n° 564 659. Un dernier enfant, Jacqueline, naît en 1936¹¹. On peut penser que les deux familles entretiennent des relations amicales liées à leur

¹⁰ L'Indépendant d'Eure-et-Loir, 06/08/1931, 02/08/1932, 05/08/1933, 02/08/1934.

¹¹ État civil, recensements Chartres 1926, 1931, 1936, AD28 en ligne. Police des étrangers, AD28, 4 M 287 à 298. Palmarès de l'école, L'Indépendant d'Eure-et-Loir, 09/08/1928, 13/08/1929, 09/08/1930. Parcelle 9, Feuille 000 AR 01, cadastre de Chartres : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>.

région d'origine, leur situation d'étrangers, leur travail dans le même secteur professionnel du bâtiment et la fréquentation de leurs fils du même âge dans la même classe.

Cornelio Vanoni obtient le certificat d'études primaires¹² à 12 ans ½, âge habituel pour une scolarité sans problème, en fin de cours primaire supérieur 1^{ère} année, signe qu'il maîtrise convenablement la langue française. Il termine le cycle complet d'études primaires avec la 2^{ème} année du cours supérieur. Ses bons résultats scolaires conduisent le nouveau directeur, M. Chartier, qui le connaît bien pour lui enseigner dans la classe de plus haut niveau, comme il est de tradition à cette époque, à lui proposer une suite de scolarité. Sous le prénom d'usage de Corneille, il suit, à partir de la rentrée 1934-1935, les cours de l'école primaire supérieure, EPS annexée au lycée Marceau depuis 1930, cursus qui a la double vocation de préparer, d'une part au concours d'entrée à l'école normale – il faut cependant être de nationalité française – d'autre part à diverses écoles techniques et professionnelles, ce qui paraît judicieux à ses parents qui lui voient une meilleure rémunération dans l'industrie que dans le bâtiment.



Cloître aux colonnes toscanes de l'ancien couvent des Cordeliers (XVI^e siècle) devenu Collège de Chartres en 1804, puis lycée en 1881. Moins utilisé après la mise en service en 1887 d'un lycée neuf, dénommé lycée Marceau en 1893, il est affecté aux élèves de l'EPS en 1930. Aujourd'hui conservatoire de musique et de danse de Chartres

M. N. Nicolini (phot.) © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés

Mais cette expérience n'est pas poursuivie au-delà d'un an ; pourquoi, peut-on se demander ? Son camarade Raymond Gubetta, également titulaire du certificat d'études primaires, entre directement dans la vie active en 1934, se formant dans la même spécialité que son père, et peut-être à ses côtés car, en déclarant le décès de ce dernier à la mairie de Chartres le 12 janvier 1960, il se dit monteur en chauffage central.

L'apprenti puis l'ouvrier

Au recensement de Chartres en 1936¹³, dernier recensement avant la guerre, la famille Vanoni habite toujours rue du Petit-Change – immeuble 11-13 – bien intégrée puisque les prénoms du père et du fils sont francisés en Auguste et Corneille. Sans patron ni employé(s), le père est toujours un artisan indépendant, mais il est maintenant cimentier¹⁴, spécialité propre aux Italiens, signe d'une qualification professionnelle le rendant apte à réparer et à construire des maisons en ciment et à utiliser à bon escient le béton. Dans cette petite rue, on identifie également quatre maçons français, dont deux sont employés, l'un chez Drouard, l'autre chez Guéry, entreprise de pavage. Les maçons italiens ne constituent pas une concurrence pour les maçons français, habitués aux constructions en pierre et brique, car les villages qui entourent Chartres proposent dans l'entre-deux-guerres des terrains à bâtir encore peu chers à ceux qui veulent une maison individuelle avec jardin, hors de l'enceinte de Chartres ; la ville commence à s'urbaniser elle-même à l'est de l'Eure, par simple mouvement de population quittant l'habitat

¹² *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 06/07/1933.

¹³ Recensements de Chartres, AD28 en ligne.

¹⁴ Emo Zanello, « De maçon-cimentier à entrepreneur : le parcours d'un émigré du bâtiment en Normandie », in *Cahier des Annales de Normandie*, 2001. L'émigration-immigration italienne et les métiers du bâtiment en France et en Normandie : Actes du colloque de Caen (24-26 novembre 2000) ? p. 257-266.

en immeuble pour celui en maison individuelle. On peut suivre cette évolution démographique, favorable à la construction de maisons, dans le tableau ci-dessous, établi grâce aux recensements.

Recensement	1901	1921	1926	1931	1936
Chartres	23 431	23 349	24 630	25 357	27 077
Lèves	1 254	1 334	1 340	1 390	1 511
Lucé	800	1 262	1 283	1 505	1 487
Luisant	1 036	1 200	1 245	1 317	1 503
Mainvilliers	1 605	1 653	1 690	2 033	2 178

Les maçons italiens proposent d'ailleurs des prestations particulières, qui peuvent séduire : sols en béton avec chape de ciment teinté, cadres de fenêtres en béton teinté, sols agrémentés de petits cailloux ou *granito*, sols brillants avec ornements, béton à apparence de bois ou *faux bois*, béton à apparence de pierre ou *fausse pierre*, et une astucieuse solution pour remplacer la brique par des blocs de béton, qu'on appelle *agglomérés* et qu'ils appellent *agglos*, réalisés à l'unité avec une machine, début de la construction en éléments préfabriqués.

En 1936, Cornelio, tournant définitivement le dos au métier de son père, mais en relation avec sa formation ébauchée à l'EPS annexée au lycée Marceau, est **mécanicien** chez Rémy Fourreau, 5 rue d'Aligre¹⁵, mécanicien patron à cette adresse depuis 1932, qui emploie son propre fils Fernand, d'un an plus âgé que lui ; les deux jeunes gens sont en fait en apprentissage. Pourquoi ce choix de quitter l'école au bout d'un an ? Les raisons précises manquent. Voici toutefois une hypothèse. Les textes concernant le domaine de la sûreté de l'État se sont durcis en 1934-1935 en étendant l'identification **aux mineurs étrangers de moins de 15 ans désirant prendre un emploi salarié** : l'étranger est le bienvenu s'il est utile à notre pays. Sa première carte d'identité porte le numéro AA 55 692. Les Italiens, fascistes comme antifascistes, sont alors sous surveillance en France. En 1935, Cornelio remplit les conditions et il semble peut-être plus sûr aux parents qu'il soit rapidement un travailleur étranger reconnu par une procédure administrative comme ayant un emploi durable et un logement.

En fin d'année 1937, Cornelio Vanoni est porté « **sans profession** » sur la liste des étrangers, ayant sans doute quitté l'atelier Fourreau au bout de deux ans, mais il retrouve l'appellation de **mécanicien** sur les listes de 1938 (il détient le **récépissé**, document assurant que sa carte est en cours de renouvellement à la préfecture) et de 1939 (carte numéro 35 AA 55 692), sans indication d'employeur. Par la suite, il sera établi d'après nos sources françaises qu'avant la guerre et l'occupation allemande, Cornelio Vanoni, recruté comme mécanicien, est devenu **mouleur en bronze**. Son niveau d'études (certificat d'études primaires et 1^{ère} année d'EPS) lui permet d'accéder, auprès d'un ouvrier expérimenté, à un travail d'ouvrier qualifié, ayant des connaissances en technologie des matériaux et en dessin technique¹⁶. Dans laquelle des fonderies chartraines a-t-il été embauché ? La « Grande Fonderie » des Établissements Teisset-Rose-Brault, située 7 bd des Filles-Dieu, spécialisée dans les équipements des moulins, ou la Fonderie Charles Gourdin, dite « Petite Fonderie », au n° 2 de la rue des Comtesses¹⁷ ? Une archive de septembre 1940 permet d'affirmer qu'il s'agit de la fonderie Gourdin, la seule des deux fonderies chartraines à travailler le bronze¹⁸ avant la déclaration de guerre. Dans la communauté italienne de Chartres, Cornelio Vanoni et son compatriote Francisco Bollant (46 ans, carte numéro 34 AC 50 608), fondeur, sont les deux seuls Italiens travaillant dans le secteur de la métallurgie, qui emploie aussi un autre fondeur étranger, le Russe Jean Sapoff¹⁹ (38 ans, carte numéro 34 AC 21 108), un mécanicien, le Polonais Léon Rawecki (36 ans, carte numéro 34 CC 81 083), un mouleur, le Marocain Ben Larbi Lahssen (48 ans, carte numéro 112 962) et, cas rare parmi les étrangers résidant à Chartres, un chef d'équipe, maillon contribuant à améliorer la productivité dans la hiérarchie industrielle, le Portugais Manuel Fernandez (36 ans, carte numéro 34 AE 19 444). Il semble que la famille Vanoni quitte le centre ville pour habiter au 32, rue de Varize (auj. maison rénovée sans numéro apparent entre le numéro 30 et le numéro 32 bis, à un étage, avec jardin ou espace disponible autour pour le chantier du cimentier²⁰). Ce choix permet de conjuguer, vers 1937-1938, le développement de l'activité professionnelle du père, en relation avec l'urbanisation des communes suburbaines de Lucé et Luisant, accessibles par l'avenue Maurice-

¹⁵ Cette adresse correspond au débouché direct de l'avenue d'Aligre sur la place Drouaise, dont l'ouverture, vers 1895, remplace celle sur la rue du Bourg-Neuf par la rue du Moulin des Gravières, nécessité en relation avec la création de la ligne de tramway Lèves-Bonneval par Chartres. Roger Joly, *Chartres au début du siècle*, Le Cherche-Midi éditeur, Paris, 1992, p. 121.

¹⁶ Son métier consiste à réaliser des moules en sable et les noyaux nécessaires à la fabrication d'une pièce de fonderie en bronze. Aujourd'hui on dirait mouleur noyateur en bronze.

¹⁷ Parcelle 345, feuille 000 A S 01 au cadastre de Chartres. <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>.

¹⁸ Comparaison des états relatifs à ces deux fonderies (septembre 1940), enquête sur les entreprises industrielles et commerciales d'Eure-et-Loir, archives de la préfecture (à partir du 2^e semestre 1940). AD28, 1 W 1870.

¹⁹ Jean Sapoff, né le 24/01/1901 à Rakmondi (Russie), figure fin 1939 comme mouleur, célibataire, réfugié russe bénéficiant du droit d'asile. AD28 4 MP 548.

²⁰ Parcelle 24, Feuille 000 AT 01 au cadastre de Chartres. <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do> . https://www.google.com/intl/fr_fr/streetview/.

Maunoury, à l'extrémité ouest de la rue de Varize, avec l'embauche du fils, prometteuse d'un salaire d'ouvrier qualifié, par la fonderie Gourdin, située à l'angle de la rue des Comtesses et de cette même rue de Varize.

Pourquoi ce changement de travail ? Pour prendre un emploi salarié mieux rémunéré et améliorer les revenus de la famille ? En effet, si les ouvriers ont encore des conditions de vie et de travail difficiles après la crise de 1929, un grand espoir naît pour eux en 1936 avec le résultat des élections législatives d'avril-mai, qui donne la majorité absolue à la coalition PCF (Parti communiste français) – SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) – PR (Parti radical). Léon Blum (1872-1956), membre de la SFIO, devient Président du Conseil²¹. Un grand mouvement de grèves, déclenché par le syndicat de la métallurgie CGT à partir du 11 mai 1936 à Paris et dans la région parisienne, s'étend progressivement à toutes les régions et concerne peu à peu différentes autres branches. Le gouvernement Léon Blum, constitué le 4 juin 1936, obtient un vote de confiance à la Chambre par 386 voix contre 210 pour résoudre par la négociation les problèmes entre le CGPF, représentant le patronat, et les dirigeants de la CGT. Au terme des discussions conduites par Léon Blum et son ministre de l'Intérieur, Roger Salengro (1890-1936), les accords conclus dans la nuit du 7 au 8 juin et annoncés aux journalistes dans la rotonde de l'Hôtel Matignon, résidence du Président du Conseil – les accords de *Matignon* ou accords *Matignon* – apaisent aussitôt l'ensemble des conflits. Ils apportent la reconnaissance du droit syndical et des délégués d'atelier, ainsi que l'augmentation des salaires de 7 à 15 %. Par l'application de conventions collectives, diverses lois sociales donnent droit à deux semaines de congés payés et fixent la durée hebdomadaire de travail à 40 heures au lieu de 48. Ce sont des avancées majeures sur les conditions de travail en France. Les deux fonderies chartraines commencent leur grève en occupant les locaux le 5 juin dans le calme. Tandis qu'à la Grande Fonderie (280 ouvriers), le travail reprend à l'issue des négociations le 11 au matin, à la Fonderie Gourdin (148 ouvriers), le mouvement se poursuit sur le tas « *afin d'obtenir un alignement des salaires sur ceux de la Grande Fonderie* », lit-on dans la presse. Cette négociation complémentaire, nécessitée également par l'attitude plus rigide de sa direction, aboutit à un accord sous l'égide du préfet, ce qui permet la reprise du travail le 26 juin. Un second mouvement pour le renouvellement des accords collectifs se reproduit en juin 1937, nécessitant à nouveau l'arbitrage du préfet²². C'est dans ce contexte de victoire des syndicats ouvriers dans le secteur de la métallurgie que Cornelio Vanoni est embauché comme mécanicien chez Gourdin, où on le spécialise comme mouleur en bronze, comme l'affirment nos trois sources relatives à son décès. Contrairement à son père, travailleur indépendant, prudent du fait de sa situation de citoyen italien, il y fréquente des ouvriers ayant l'expérience de la lutte syndicale, qui améliore les salaires et les conditions de travail.

Avec la montée des totalitarismes en Europe, les populations menacées affluent vers la France, l'immigration accentue son caractère politique au détriment de l'économie. Par décret-loi du 12 novembre 1938, le gouvernement du radical Édouard Daladier (1884-1970) effectue une réforme de la nationalité, qui va conduire à l'apparition dans le langage courant du terme « indésirable » pour qualifier toute personne susceptible de troubler l'ordre public et la société civile au regard de l'État, ainsi qu'à la mise en place de camps d'internement. Les réfugiés juifs menacés par le régime nazi depuis 1933 continuent d'arriver d'Europe centrale et orientale. Après la prise de Barcelone (Catalogne, Espagne), dernier bastion des Républicains espagnols, par les troupes franquistes le 26 janvier 1939, qui met fin à plus de deux ans de guerre civile, les Espagnols fuient en masse vers la France (environ un demi-million de réfugiés) la dictature de Franco – la *Retirada*²³, dit-on en catalan – alourdissant le climat dans notre pays, où l'inquiétude grandit devant l'afflux de ces étrangers.

Les Vanoni n'étant ni réfugiés, ni apatrides, ni juifs, le père (53 ans) et le fils (18 ans) n'étant pas en chômage ni mobilisables, cette famille ne semble pas avoir, en l'état actuel de nos recherches, de raison de s'inquiéter avant la fin août 1939. De par leur âge, les deux hommes ne sont pas concernés par le décret du 12 avril 1939 prévoyant l'extension du service militaire aux étrangers, Par contre, les listes établies, suite au décret d'application du 20 juillet 1939 prévoyant le dénombrement des apatrides et des étrangers de 20 à 48 ans bénéficiaires du droit d'asile, au nombre de 242 en Eure-et-Loir, font apparaître les noms de 47 travailleurs italiens, qui ont fui l'Italie fasciste, de 22 Russes ayant fui la Révolution de 1917 et ses conséquences, déjà rencontrés sur les listes de recensement des étrangers de 1929 à 1939, auxquels s'ajoutent 123 noms d'Espagnols républicains (50%) venant de fuir la dictature de Franco²⁴.

²¹ Soulignons que son gouvernement comporte pour la première fois trois femmes sous-secrétaires d'État, alors que les femmes n'ont pas (pas avant 1944) le droit de vote : à la Recherche scientifique, la chercheuse et femme engagée dans la lutte contre le fascisme Irène Joliot-Curie (1899-1956), fille de Marie et Pierre Curie et prix Nobel de chimie 1935 avec son mari Frédéric Joliot pour leur découverte de la radioactivité artificielle ; à la Protection de l'Enfance, l'institutrice, militante syndicaliste et socialiste de Dordogne Suzanne Lacore (1875-1975) ; à l'Éducation, sous la tutelle du ministre Jean Zay la militante féministe et membre du parti républicain, radical et radical-socialiste Cécile Brunschvicg (1877-1946).

²² *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 9, 11, 13, 16 18, 20 et 27/06/0939. Geneviève Dufresne-Seurre, Serge Benoit, Gérard Emptoz, Michel Ferronnière, *La Grande Fonderie. Une histoire chartraine (1836-1969)*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2016, p. 227-229. Cet ouvrage renvoie aux AD28, 10 M 26 (non consultées).

²³ Geneviève Dreyfus-Armand, « Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables », *Plein droit*, 2016/1 (n° 108), p. 44-48. <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2016-1-page-44.htm>.

²⁴ AD28, 4 MP 548.

Les débuts d'un conflit européen

Après l'invasion de la Pologne par le *Reich* le 1^{er} septembre 1939, la France commence la mobilisation générale le 2, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ripostent en déclarant la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939²⁵. Les réservistes, qui n'avaient pas été appelés en août, rejoignent la caserne indiquée sur leur livret militaire, ce qui désorganise toute l'activité du pays, et les troupes partent en train se positionner sur les frontières du nord et de l'est. Après quelques petites escarmouches en territoire ennemi, parfois meurtrières²⁶, on s'enfonce dans la « drôle de guerre » pendant plusieurs mois... jusqu'au 10 mai 1940, où la puissance militaire allemande, discrètement ramenée de son front de l'est jusqu'à quelques encablures de sa frontière de l'ouest, est lancée avec toute sa puissance de feu aérienne et terrestre vers la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Elle va atteindre la France, malgré la bataille du Nord, puis la bataille de France.

Le 10 juin 1940, l'Italie fasciste de Mussolini, préférant s'allier avec le *Reich* nazi d'Hitler, déclare à son tour la guerre à la France et au Royaume-Uni. Cette nouvelle va susciter, à partir du 13 juin, de la part des populations sur les routes de l'exode et de quelques militaires mal informés, l'observation erronée et la rumeur infondée²⁷ d'avions soi-disant italiens, dans le ciel d'Eure-et-Loir ; leur autonomie de vol depuis l'Italie est insuffisante pour atteindre ce département.

Malgré leurs combats pour résister – en dépit de propos calomnieux, hérités du gouvernement de Vichy, qui auront la vie dure – les troupes françaises sont repoussées par une stratégie de progression rapide d'avancée vers l'ouest pour s'approprier les côtes de la Manche et de l'Atlantique, puis vers le sud et l'est. Le maréchal Pétain, président du Conseil depuis la veille, ordonne l'arrêt des combats le 17 juin et demande l'armistice. La signature avec le *Reich* à Rethondes (Oise) le 22 juin 1940, et celle avec l'Italie fasciste à Rome le 24, changent la donne en raison de l'installation du gouvernement collaborationniste de Vichy, sous l'égide du maréchal Pétain, mis en place par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940, muni des pleins pouvoirs. Après le morcellement de la France par le *Reich* et par l'Italie, l'Eure-et-Loir se retrouve dans la zone nord, occupée par les Allemands, placée sous administration militaire allemande, tandis qu'une zone sous contrôle italien est créée au sud-est, beaucoup plus petite et à la pression italienne militaire, administrative et policière, moins contraignante.

La liste des étrangers²⁸ est établie cette année-là au 31 octobre 1939, au lieu du 31 décembre habituel, en raison de la déclaration de guerre à l'Allemagne. Elle constitue en effet un outil de sécurité et de police pour distinguer les travailleurs servant l'économie nationale des « sans emploi » et des réfugiés, apatrides ou non. Pour Chartres, elle enregistre alors 299 étrangers, parmi lesquels **88 Italiens** (30 %), bien intégrés, leur proportion n'ayant guère changé dans une population étrangère en augmentation. Parmi les Italiens, la plupart sont artisans, leur épouse, italienne dans tous les cas, est « sans profession », la moitié d'entre eux travaille dans le secteur du bâtiment : 24 sont maçons (27,3 %), 9 cimentiers (10 %), 10 ont une spécialité plus pointue (11,5 %) – mosaïste, plâtrier, poseur de pavés, briquetier, carrier, puisatier, fumiste etc. À cette époque, des étrangers s'engagent dans l'armée française pour la durée de la guerre. Agostino Vanoni, dont l'âge dépasse celui des Français susceptibles d'être mobilisés (48 ans), ne fait pas partie de ces volontaires étrangers engagés entre le 1^{er} septembre 1939 et le 21 juin 1940²⁹. Cornelio, selon les documents établis par sa mère après la guerre³⁰, manifeste à cette époque des vellétés de se joindre à la classe 1940 du contingent et de demander sa naturalisation, ce qui paraît en accord avec sa volonté récurrente de franciser son prénom dès son admission à l'école primaire publique. Les Français de cette classe d'âge n'ont d'ailleurs pas été appelés³¹. Toutefois, les traces de ses intentions n'ont pas été trouvées, ni aux Archives départementales d'Eure-et-Loir³², ni aux Archives nationales³³.

²⁵ Pour baliser notre travail, un ouvrage collectif dirigé par J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, M. Daeffler, *La France pendant la Seconde guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard/Ministère de la Défense, 2010. Pour les événements dans notre département, l'impressionnante somme de travail de Jean-Jacques François, *La guerre de 1939-1940*, s. l., Éditions La Parcheminière, 1996-1998, 4 tomes, et pour une consultation de tous les instants, une attention particulière à toutes les productions des archives départementales d'Eure-et-Loir pour la période 1939-1945, dont celles accessibles en ligne, en cliquant sur toutes les rubriques du site <https://archives28.fr/> pour découvrir la source indispensable.

²⁶ L'instituteur Eugène Fauve, né à Saint-Aubin-des-Bois le 22/11/1899, normalien 1915-1918, mobilisé le 28/08/1939, nommé capitaine au 131^e RI et commandant la 9^e C^{ie}, décède le 21/09/1939 à l'hôpital complémentaire de Saint-Louis-lès-Bitche (Moselle), ville déjà rebaptisée Münstal (Saarland) par l'occupant sur son acte de décès, après avoir été blessé par éclat d'obus le 21 au cours d'une incursion en Sarre (Allemagne). Directeur du cours complémentaire de Bonneval (Eure-et-Loir), il vient tout juste d'être nommé à partir du 1^{er} octobre 1939 directeur de l'école d'application du bd Chasles à Chartres, ce qui va faciliter les études de ses fils Robert et Jacques au lycée Marceau, puis dans l'enseignement supérieur à Paris. Première victime de la guerre chez les instituteurs, cette nouvelle, qui parvient début octobre à mots couverts par les instituteurs au front, sème la consternation et l'inquiétude dans le monde enseignant. Dossier d'instituteur, AD28, 1 T 1016. © Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 182 641. Dossier de décès Eugène Fauve.

²⁷ J.-J. François, *op. cit.*, t. 2, p. 339-370.

²⁸ AD28, 4 M 297.

²⁹ <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=227&titre=engages-volontaires-et-rangers-en-1939-1940>.

³⁰ © Service historique de la Défense Vincennes, GR 16 P 585 645, dossier du bureau Résistance de Vanoni Cornelio, consulté le 03/03/2018.

³¹ Sur la fiche matricule Bernard Lecoin, né le 21 août 1920 à Mézières-en-Drouais (Eure-et-Loir), cousin de l'auteur, on lit : « *Bon service armé par le conseil de révision le 8 janvier 1940. Non appelé à l'activité* ». État signalétique et des services, classe 1940, recrutement Chartres, matricule 482, AD28, 1 R 482.

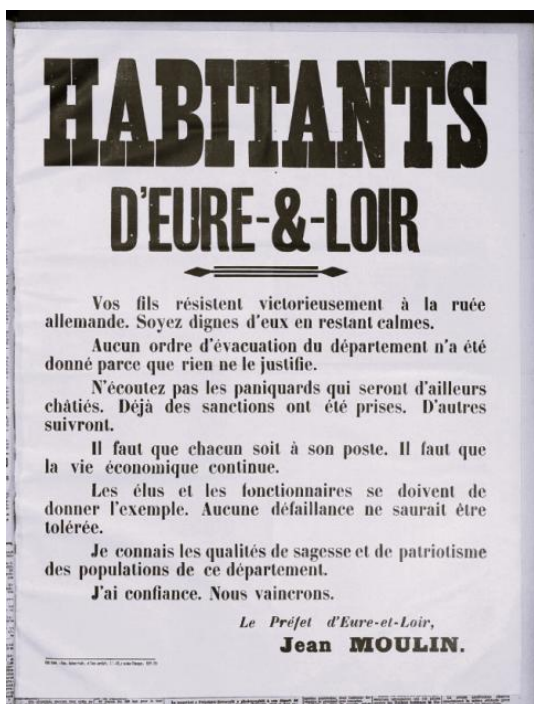
³² Consultation négative des dossiers AD28, 1 R 854, 4 MP 549, 550, 557 et 635.

³³ Message du 27/03/2023.

De l'invasion à l'occupation allemande

Avec la déclaration de guerre, la fonderie Gourdin s'engage dans la fabrication des obus dans le cadre des marchés de l'armement. Le 10 mai 1940, l'offensive allemande est déclenchée, la bataille du Nord, puis la bataille de France entraînent un important déplacement de populations sinistrées. Premier bombardement en Eure-et-Loir³⁴ le 12 mai sur la base de Châteaudun. Le 17 mai, premier bombardement sur le camp d'aviation de Chartres et apparition en Eure-et-Loir de Belges fuyant leur pays envahi. Nos forces aériennes décollent et atterrissent des aérodromes euréliens, ou traversent l'espace aérien du département pour larguer leurs bombes plus au nord, la base aérienne de Chartres reçoit les premières bombes allemandes, nos troupes refluent, les civils du nord partent en exode plus au sud. Le 10 juin 1940 au soir, par la déclaration de Mussolini, **les Italiens en France apprennent qu'ils deviennent les ressortissants d'un pays ennemi de la France**. Aussitôt, le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur donnent aux préfets des instructions pour faire souscrire aux Italiens une déclaration de loyalisme à l'égard de la France et pour les engager à se mettre à la disposition des autorités civiles et militaires. Le préfet de Seine-et-Marne³⁵ édite, sans doute le 11 juin, un « **Avis aux Italiens** » organisant en urgence à Provins deux réunions les 12 et 13 juin, en terminant par « *Le défaut de présentation entraînera contre le défaillant des mesures administratives les plus sévères* ». Mesures d'internement... menace de pure forme, car une partie des Italiens sont des opposants au fascisme de Mussolini et les autres, moins politisés, sont soucieux de garder l'emploi que leur pays d'origine n'a pas été en mesure de leur assurer.

Le 11 juin 1940, ce n'est pas un texte similaire adressé aux Italiens – lesquels ne lui causent pas de soucis dans l'immédiat – que le préfet Jean Moulin, en poste à Chartres depuis le 21 février 1939, fait afficher en Eure-et-Loir, mais son exhortation à l'ensemble de sa population³⁶, devenue historique :



Affiche de l'appel lancé par le préfet Jean Moulin le 11 juin 1940

Archivée entre La Dépêche d'Eure-et-Loir des 12 et 13 juin 1940

Texte paru à la une de La Dépêche d'Eure-et-Loir du 13 juin 1940. AD28 en ligne, PER 40

En effet, face à l'avancée inexorable des troupes de la *Wehrmacht* commençant à franchir la Seine et se rapprochant de l'Eure-et-Loir, ce jeune préfet, au service de tous et apprécié des élus, tient à s'adresser en urgence absolue à sa population au milieu de la débâcle. Celle-ci, victime de bombardements ennemis, subit l'exode massif et ininterrompu des civils du nord ou des Parisiens fuyant vers le sud à travers le département, assiste au repli des troupes françaises en recul du front de Normandie et au transport par voie ferrée ou sur route de leurs matériels militaires terrestres et aériens, entre lesquels se glissent les trains de ravitaillement pour les civils. Le préfet ne sera pas écouté.

Le 14 juin 1940, jour où Paris voit défiler les troupes nazies sur les Champs-Élysées, « *La Fonderie Gourdin de Chartres, qui fabrique des obus, est d'abord dirigée sur Mondoubleau (Loir-et-Cher), puis Dangé (Vienne) et enfin Nexon (Haute-Vienne)*. Les camions transportent tous les calibres et les appareils destinés à l'exécution des marchés de l'armement.

³⁴ Jean-Jacques François, *La guerre de 1939-40 en Eure-et-Loir*, [s. l.], Éditions de la Parcheminière, 1998, 4^e édition; t. 1, p. 123-155.

³⁵ J.-J. François, *op. cit.*, t. 1, p. 291.

³⁶ Jean Moulin, *Premier combat*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, p. 127-128.

Une partie disparaît en cours de route lors d'un bombardement, qui détruit une camionnette Latil³⁷ et son contenu. Le reste ne sera jamais réutilisé pour la mise en route de nouvelles fabrications, il sera déposé le 9 août 1940 à la gendarmerie de Nexon. » L'auteur³⁸ ne précise pas quel personnel est parti avec le matériel. Cornelio Vanoni, qui n'est pas majeur, doit être resté avec sa famille, dont on ne sait si elle a quitté Chartres.

Le lendemain 15 juin vers 17h-17h30, « la Fonderie Gourdin est touchée, ainsi que quelques immeubles alentour. Des bombes sont tombées à l'intérieur de la propriété dans l'angle de cette rue [des Comtesses] et de celle de Varize, deux sur les bureaux et une sur le parc à fonte. Ces deux bâtiments ont été démolis. Les toitures des autres constructions, la fonderie elle-même, les ateliers mécaniques et le magasin ont été très endommagés. Une collection de plans de fabrication a été anéantie³⁹. » Fort heureusement, il n'y a plus aucun personnel depuis la veille.

Du 13 au 16 juin 1940, la population d'Eure-et-Loir, qui le peut, part en exode massif vers le sud et l'ouest sous les bombardements allemands. Sans cesser un instant de trouver des solutions pour nourrir les civils encore en ville, le préfet Jean Moulin⁴⁰ est à son poste pour recevoir en préfecture, le 17 juin, les premiers représentants du régime nazi parvenus à Chartres avec M. Besnard, seul conseiller municipal encore à Chartres, et Mgr Lejards, vicaire général de l'Évêché. Mettant en péril sa vie pour ne pas laisser déshonorer l'armée française, il surmonte avec courage et détermination une tentative de chantage visant à l'intimider et à discréditer les troupes coloniales françaises, et il reste à son poste. Dans cet « État français » succédant à la III^e République, il continue, malgré ses opinions républicaines ou à cause d'elles, à servir la population d'Eure-et-Loir, qui porte, dès le retour d'exode, des accusations⁴¹ contre « les exactions, les vols, les violences de l'armée d'occupation ». À chaque signalement, il élève par écrit une vive protestation auprès du *Feldkommandant* de Chartres, le major Von Gültlingen, en exigeant que ces faits ne se reproduisent plus. Dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* du 1^{er} septembre 1940 – seul journal à audience départementale, avec *Le Nogentais* et *Le patriote de Châteaudun*, à reprendre sa parution aux ordres du gouvernement de Vichy et de l'occupant – il donne ses directives aux maires au sujet des la réparation des immeubles endommagés du fait des hostilités, quel qu'en soit l'usage, industriel, commercial ou agricole, qui pourront dans certains cas bénéficier d'une allocation dans la limite de 50.000 F (instruction du ministère des finances du 16 août 1940). Il est certain que les maçons italiens participent à cette opération de remise en état du patrimoine immobilier chartrain, et que la Fonderie Gourdin va tenter de rendre fonctionnels au plus vite son usine et ses bureaux.

De 1940 à 1942 à Chartres sous la botte nazie

Le gouvernement de Vichy et la mise en place de la collaboration

Dès septembre 1940, alors que Jean Moulin est toujours en poste à Chartres, l'occupant se préoccupe de faire mainmise sur le patrimoine industriel et commercial de la France occupée. Encore faut-il savoir en quoi il consiste et dans quel état il est à la fin des combats. Par circulaire du 11 septembre 1940, parvenue à la préfecture de Chartres le 13, le ministère de la production industrielle et du travail – nouvelle terminologie – donne instruction aux préfets de faire procéder par quelques catégories de fonctionnaires bien définies, « par enquête sur place », au remplissage de fiches en 4 exemplaires, 2 pour la *Feldkommandantur* FK 751 (administration militaire allemande pour l'Eure-et-Loir), 2 pour le ministère, en exigeant le retour des fiches pour le 24. Le 8 octobre, le major Ebmeier, nouveau commandant SS de la *Feldkommandantur* FK 751, successeur du major Von Gültlingen, officier non nazi mis à la retraite le 27 septembre 1940 – ce dernier photographié dans la cour de la préfecture auprès du préfet Jean Moulin portant une écharpe blanche autour du cou, au lendemain des violences exercées sur lui⁴² – soucieux de marquer son autorité sur le premier représentant de l'État vaincu en Eure-et-Loir, adresse un courrier en langue allemande au chef de la 1^{ère} division de la préfecture d'Eure-et-Loir pour réclamer les fiches destinées à l'occupant. On remarque qu'il considère le chef de division comme son interlocuteur en négligeant de s'adresser directement au représentant de l'État français : tentative pour s'attirer les bonnes grâces du fonctionnaire avant le limogeage du préfet ? La réponse de la 1^{ère} division⁴³, portant le timbre à date du 15 octobre 1940 et validée, approuvée par la signature de Jean Moulin lui-même, au crayon au bas de l'exemplaire conservé en archive, est sobre et purement technique, sans docilité ni servilité, sans excuse pour le retard, en se contentant de préciser « ... qu'à la date du 7 de ce mois, je vous ai adressé un premier envoi de 23 fiches établies en double exemplaire, relatant les résultats du recensement des principales entreprises industrielles et commerciales de mon département ».

³⁷ Peut-être s'agit-il de la camionnette présentée au salon de 1934, 11 CV, 1 700 kg de charge utile. <https://www.techno-science.net/definition/12426.html>.

³⁸ J.-J. François, *op. cit.*, t. 2, p. 95.

³⁹ J.-J. François, *op. cit.*, t. 2, p. 306.

⁴⁰ Jean Moulin, *op. cit.*, Journal 15-18 juin.

⁴¹ Jean Moulin, *op. cit.*, p. 131-136.

⁴² Commentaire de cette photo sur le site des AD28, <https://archives28.fr/ateliers-culturels-et-educatifs/service-educatif/cartables-numeriques/1939-1945--leure-et-loir-dans-la-guerre/chapitre-3--lete-40--jean-moulin-gardien-de-lhonneur-1>.

⁴³ AD28, 1 W 1870.

À titre d'exemple, parcourons la fiche de l'entreprise,⁴⁴ où a travaillé Cornelio Vanoni, la **Fonderie, Forges et Ateliers Charles Gourdin**, classée dans le groupe B « Fer et Acier » des industries. Elle permet d'appréhender et de comprendre le sort advenu à notre jeune ouvrier mouleur en bronze.

- **L'entreprise produit des pompes centrifuges, des organes de transmissions (poulies, paliers), des hublots de fenêtres pour navires, des outils de mécanique général.**
(ndlr : activité normale de l'entreprise avant la guerre).
- **Elle a repris ses activités le 12 août 1940.**
(ndlr : après le retour d'exode du personnel, le réembauchage au niveau des seuls postes utiles à une activité amoindrie et la réalisation d'un minimum de travaux de réparation permettant la reprise de l'exploitation).
- **Elle ne peut plus fonctionner dans les conditions du 31 août 1939, parce que ses bureaux ont été anéantis⁴⁵ et qu'elle manque de matières premières, coke, fonte et bronze.**
(ndlr : bronze que moulait Cornelio Vanoni).
- **Elle ne manque pas de main d'œuvre.**
(ndlr : elle a moins de travail, ayant moins de commandes et moins de matières premières). Elle manque de trésorerie (marchés de guerre à liquider) et de moyens de transports.
- Quels remèdes immédiats à apporter ? **Commandes et matières premières.**
- **Au 1^{er} semestre 1939, elle employait (moyenne mensuelle) 184 ouvriers hommes d'au moins 18 ans.**
(ndlr : dont probablement Cornelio Vanoni), en août 1940 elle emploie 74 ouvriers hommes, en relation avec sa baisse de production.
- **Au 1^{er} semestre 1939, elle transformait (moyenne mensuelle) 147 tonnes de fonte et 11 tonnes de bronze.**
- **Du 12 au 31 août 1940, elle a transformé 30 tonnes de fonte et 0,300 tonnes de bronze.**
- **Son chiffre d'affaires, qui était pour les pompes de 265 000 F mensuel avant la guerre, a été de 72 800 F en août 1940. Pour des produits divers, il était de 497 000 F et n'a été que de 138 930 F en août.**

La production s'est effondrée, faute de matières premières, ce qui a justifié de moindres effectifs, et le jeune Cornelio Vanoni, célibataire qui n'a pas encore 20 ans, citoyen italien, ne s'est pas vu proposer de travail dans sa spécialité au retour de l'exode. Cette situation de « sans emploi », qui est inquiétante sous la III^e République déjà, l'est davantage encore sous le régime de Vichy contrôlé par l'occupant. D'autant plus que le préfet Jean Moulin, qui n'avait pas eu le temps de répondre à la circulaire Daladier en juin 1940, est révoqué le 2 novembre 1940 par le maréchal Pétain, tandis que Charles Donati⁴⁶ est nommé le même jour pour lui succéder. De nouvelles pratiques administratives s'installent, dans l'esprit de « la poignée de main de Montoire »⁴⁷ du 24 octobre dernier entre le chancelier Hitler et le maréchal Pétain. Par exemple, le préfet Donati, pleinement acquis au programme de collaboration, demande au *Feldkommandant* Ebmeier, dont il veut s'attirer les bonnes grâces, son avis sur le texte qu'il envisage de diffuser dans la presse pour constituer les listes d'étrangers pour 1940⁴⁸.

AVIS AUX ÉTRANGERS

*Les étrangers domiciliés dans le département
devront se présenter munis de leurs pièces d'identité
entre le 15 et le 30 décembre 1940 dernier délai
à la mairie ou au commissariat de leur résidence
en vue du recensement de l'année*

Par courrier du 13 décembre 1940 en langue allemande, sur lequel figure la traduction en français effectuée par le traducteur de service à la préfecture, le *Feldkommandant* Ebmeier assure ne rien avoir à objecter, tout en fixant ses exigences : « **Je vous prie, par des instructions appropriées aux maires, de faire en sorte que les déclarations d'étrangers puissent également servir à contrôler les fiches d'étrangers du fichier établi par la préfecture, l'indication de la religion surtout manquant encore souvent** ». Docile, le préfet Donati envoie aux maires le 14 décembre 1940 un courrier accompagné d'un imprimé, document qui doit répondre aux exigences de l'occupant, tandis que l'« Avis aux Étrangers », autorisé par l'autorité militaire allemande, paraît dans la *Dépêche d'Eure-et-Loir* des 16-17 décembre 1940⁴⁹. Le représentant du *Reich* veille dès maintenant

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Bombardement du 15/06/1940. J.-J. François, *op. cit.*, t. 2, p. 306.

⁴⁶ Charles Donati (1891-1945), inspecteur des Finances, directeur général de banque de 1930 à 1940. *Dictionnaire biographique des préfets (1870-1980)*.

⁴⁷ Sur le trajet du train blindé conduisant le chancelier Hitler de Paris à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) pour y rencontrer le 23/10/1940 un autre dictateur, dont il veut s'attirer les bonnes grâces, le général Franco, deux haltes lui permettent de s'entretenir à Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher) le 22 avec le vice-président du Conseil Pierre Laval, dont il s'assure par lui-même de sa volonté de collaboration, le 24 avec le maréchal Philippe Pétain, chef de l'État français. La photo de la poignée de mains entre Hitler et Pétain restera le symbole de la collaboration installée avec l'occupant nazi par l'ancien « vainqueur de Verdun », prônée avec force par Pierre Laval, principal interlocuteur entre l'occupant et le pays occupé.

⁴⁸ AD28, 4 M 298 (Police).

⁴⁹ Dans ce même numéro est publié en 1^{ère} page un article intitulé « Montoire-sur-le-Loir », extrait de la revue *Berlin-Rome-Tokyo* paraissant sous le patronage du ministre des affaires étrangères allemand Joaquin von Ribbentrop : « [...] la France avait envoyé au Führer le vieillard que, dans son malheur, elle avait

lui-même à la collecte par le préfet de données très précises, qui vont alimenter toutes les sélections opérées par le gouvernement de Vichy, soit de sa propre initiative, soit selon les exigences du *Reich*⁵⁰. Fin décembre 1940, l'administration de Vichy sous tutelle allemande est prête à établir par nationalité des listes d'étrangers : apatrides, pour retrait de nationalité, juifs, individus dangereux pour l'ordre public, ennemis du *Reich*, travailleurs en surnombre dans l'économie, travailleurs manuels d'usine, de chantiers et de mines, travailleurs agricoles et forestiers etc., les uns inutiles donc à éliminer, les autres utiles à l'application de la politique décidée par l'occupant, ou bien utiles au *Reich*, donc à requérir.

Au moment de la remise en route du pays en zone d'occupation allemande, Cornelio Vanoni est doublement surveillé par les autorités françaises et allemandes, comme travailleur étranger et sans emploi, originaire d'un pays ami du *Reich*, et en tant que jeune dans sa vingtième année. Âgé de 19 ans 1/2, il habite toujours chez ses parents, 32 rue de Varize à Chartres, près de la limite sud de la commune, et il est, écrit-on pour la période 1940-1942, **monteur en baraquements à Lucé**⁵¹, une activité liée aux circonstances, plutôt qu'un métier. Le 28 septembre 1942, il est arrêté à son domicile en présence de sa mère, qui écrira quelques années plus tard que son arrestation s'est effectuée « sur dénonciation, par la *Feldgendarmarie*, pour la délivrance de fausses cartes d'alimentation aux patriotes, sous le pseudo de *Nelio* ». Il quitte la prison de Chartres le 21 octobre 1942 pour ne plus jamais reparaitre dans sa ville d'accueil. Aucun courrier de lui ne parvient à sa mère. Devant le silence absolu sur son sort, elle interpelle le Consul général d'Italie à Paris, qui prend l'attache du Service des prisonniers de la *Wehrmacht* à Paris. Par courrier du 18 mars 1943, le commandant répond en allemand au Consul général qu'il est arrêté, le niveau de la procédure ne permettant cependant pas d'en dire plus : c'est précisément le secret appliqué aux déportés *Nacht und Nebel*, « Nuit et brouillard ». Le Ministère des anciens combattants et victimes de guerre sera en mesure d'établir le 25 juin 1947 seulement qu'il est décédé « Mort pour la France » le 18 août 1943 en Allemagne, à W... , le nom de la commune étant déformé, après avoir été arrêté à Chartres, interné à Chartres puis à la prison du Cherche-Midi à Paris, déporté pour faits de résistance au camp d'Hinzert (Allemagne) en attente d'un jugement par le Tribunal du peuple⁵².

Sur les traces du jeune Italien Cornelio Vanoni

Archives explorées

Avec l'instauration de l'État français, partisan de la collaboration avec l'Allemagne nazie, commence une nouvelle période loin des repaires acquis, loin de la vie administrative habituelle sous la III^e République. Pour connaître le sort fait au jeune Italien Cornelio Vanoni en le replaçant dans le contexte historique exceptionnel de 1940-1944, nous nous appuyons sur quatre documents d'archives⁵³ :

- trois dossiers d'archives françaises, établis après la guerre selon des normes précises :
 - 1/ conservé au Service historique de la Défense à Caen : son dossier de décès, accompagné de son dossier d'attribution du titre de déporté résistant,
© Service historique de la Défense, AC 21 P 548 383 (photocopie reçue fin octobre 2017)
 - 2/ conservé au bureau Résistance du Service historique de la Défense à Vincennes : son dossier administratif de résistant,
© Service historique de la Défense, GR 16 P 585 645, consulté sur place le 03/03/2018
 - 3/ conservé aux archives départementales d'Eure-et-Loir : son dossier de Combattant Volontaire de la Résistance,
© AD28, 1575 W 100, consulté sur place le 17/09/2018
- un mince dossier, faisant partie des fonds allemands conservés par les Archives nationales, rédigé en allemand, en partie manuscrit en caractères gothiques⁵⁴ et en partie dactylographié, conservé par les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine : l'unique dossier conservé par ces archives, qui mentionne explicitement le nom de Cornelio Vanoni, associé à celui de Georges Pontet, premier cité,
© Archives nationales, France (notées AN), AJ/40/1520, n° 488, communiqué à distance le 27/03/2023.

appelé pour la gouverner ». Ce texte patronné par un dignitaire nazi, provocation à l'égard du maréchal Pétain venant de demander l'armistice, comme à l'égard des Français vaincus, n'a pas été censuré par le gouvernement de Vichy, mais imposé à lui.

⁵⁰ Pour éclairer notre sujet, Sophie Gagnard, *Les Italiens en France pendant la Seconde Guerre mondiale : enjeux politiques et diplomatiques des relations franco-italienne 1938-1943*, projet de thèse, résumé : <https://www.theses.fr/s114409> . Danièle Lochak, « Les étrangers sous Vichy », *Plein Droit*, n° 29-30, novembre 1995.

⁵¹ GR 16 P 585 645.

⁵² © Service historique de la défense, AC 21 P 546 556, dossier de décès de Cornelio Vanoni, réponse du commandant du Service des prisonniers de guerre de la *Wehrmacht* à Paris en date du 18/03/1942, suite à la demande d'information du Consul général d'Italie à Paris du 11/03/1943.

⁵³ Les informations, écrites à la main après la guerre, ne sont pas exemptes d'erreurs matérielles concernant des faits plus ou moins anciens, sur les dates notamment (jour, mois ou année), et les faits décrits par des personnes ayant occupé des places différentes au regard de la vie et des activités de Cornelio Vanoni, sont inégalement détaillés. Nous tentons de dégager les points de convergence.

⁵⁴ Nos remerciements à Jean Mercier et à son ami du diocèse de Paderborn (Allemagne) pour la transcription de l'écriture gothique manuscrite préalable à notre traduction du dossier en français.

Un peu d'histoire. Pour éclairer l'évolution de l'institution judiciaire nazie depuis le début des années Trente, le rôle et la place du Tribunal du peuple, la carrière, la personnalité et le rôle dans cette transformation de Roland Freisler, son président de 1942 à 1945, on peut se reporter au documentaire « Les tribunaux d'Hitler » produit par la chaîne franco-allemande Arte (France, 2023)⁵⁵. Comme il est précisé dans la présentation de l'inventaire de la sous-série AJ/40 par les Archives nationales, les archives considérables produites par l'occupant nazi pour administrer les territoires français et belge de 1940 à 1944 sont pour l'essentiel conservées dans les Archives militaires allemandes, à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), et pour une part moindre au Centre historique des Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). La France a notamment saisi des dossiers nominatifs « afin de reconstituer le sort de nombre de ses ressortissants tombés entre les mains de la justice de l'Allemagne nationale-socialiste ». En particulier ceux jugés **pour les affaires d'atteinte à la sûreté du Reich et à celle des forces d'occupation en territoires occupés et/ou à leur trahison**, par une juridiction spéciale, **le Tribunal du peuple allemand (Volksgerichtshof)**. Siégeant depuis 1934 à Berlin non loin de la Potsdamer Platz, 15 Bellevuestrasse, présidé par l'implacable Roland Freisler d'août 1942 à février 1945⁵⁶, il condamne quasi systématiquement à mort les inculpés au terme de procédures expéditives. Il prononce par exemple la sentence capitale le 22 février 1943 contre les étudiants allemands, leaders du mouvement de résistance au nazisme « La Rose blanche », parmi lesquels Hans et Sophie Scholl. Après l'échec de l'attentat du 20 juillet 1944⁵⁷ perpétré par le colonel Claus von Stauffenberg contre Hitler à la « tanière du loup », son QG en Prusse orientale, et la tentative avortée de coup d'État qui devait suivre, baptisée « opération Walkyrie », l'auteur et les conjurés proches de lui sont assassinés le soir même. Hitler confie l'enquête à une commission spéciale de la Gestapo. Les conjurés officiers de la Wehrmacht sont mis à pied puis condamnés à mort par le Tribunal du peuple, dont le Führer fait une tribune à la gloire du nazisme.

Voici la place du **dossier Pontet-Vanoni** dans le classement des archives allemandes de l'occupation conservées en France :

Guerre 1939-1945

La France et la Belgique sous l'occupation allemande 1940-1944 (sous-série AJ/40)

Affaires judiciaires (AJ/40/1500 à 1574)

Volksgerichtshof (Tribunal du peuple) (AJ/40/ 1500 à 1523)

Dossiers individuels (796) (AJ/40/1501 à 1521)

Dossiers de moindre importance (AJ/40/1513 à 1521)

Série Pacaud-Ruff (AJ/40/1520), dossier Pontet Georges, (**Vanoni Cornelio**) n° 488

Sans emploi au retour de l'exode en août 1940, Cornelio Vanoni devient, selon les archives consultées, **monteur en baraquements à Lucé** de 1940 à 1942. Méconnaissant la date exacte de son accès à cet emploi, on peut affirmer qu'il y est début juin 1941. En effet, à l'enquête en date du 20 mai 1941 de la Délégation générale du Gouvernement français dans les territoires occupés aux préfets comprenant

- un état statistique des étrangers en surnombre dans l'économie nationale par nationalité et par profession,
- un état statistique par nationalité des étrangers dangereux pour l'ordre public,

le directeur de l'Office départemental de placement gratuit de la main d'œuvre de Chartres répond le 4 juin 1941 au préfet d'Eure-et-Loir : « ...j'ai l'honneur de vous informer, en ce qui concerne les premiers, qu'il n'existe, à ma connaissance, dans notre département, aucun étranger inoccupé »⁵⁸, en laissant le soin au préfet de donner la réponse à la deuxième question.

Lucé dans l'entre-deux-guerres et sous l'occupation

À la périphérie sud-ouest de Chartres, entre Luisant et Mainvilliers, **Lucé**⁵⁹ est, au début du XX^e siècle, un village rural, où l'on construit en 1914 une usine de fabrication de grenades. La guerre finie, les baraques servent de logements aux prisonniers de guerre allemands, puis aux Espagnols réfugiés en France entre 1936 et 1939. On installe en 1923 sur la commune des dépôts d'essence. Progressivement, sur des terrains libres, peu chers, viennent s'installer des ouvriers, des employés, des employés du chemin de fer notamment, car la gare de Chartres, important nœud ferroviaire, est toute proche ; trois lignes traversent la commune : Paris-Le Mans-Brest et Quimper, Paris-Courtalain-Tours-Bordeaux-Hendaye, Rouen-Chartres, non ouverte aux voyageurs, avec bifurcation au-delà de Lucé vers Pithiviers ou Orléans (trains de céréales pour la France ou pour l'exportation par le port de Rouen et trains de betteraves pour les sucreries d'Eure-et-Loir (Béville-le-Comte et Tourny), du Loiret (Pithiviers et Orléans) et des Yvelines (Orsonville). Au début des années 1920, le quai militaire du chef-lieu de département de Chartres-Lucé accueille les restes mortels des soldats de la Première Guerre mondiale de retour dans leur département, avant leur inhumation dans leur commune de naissance ou de résidence.

⁵⁵ Documentaire de Jean-Marie Barrière et Marie-Pierre Camus, écrit avec Gilles Gasser, en direct sur Arte le 19/09/2023 à 20h50 : <https://www.arte.tv/fr/videos/104775-000-A/les-tribunaux-d-hitler/> . Coup d'œil sur l'historiographie récente prenant en compte l'évolution du droit en Allemagne avec la montée en puissance du nazisme : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2018-2-page-505.htm>.

⁵⁶ Juriste idéologue nazi en Prusse, puis secrétaire d'État au ministère de la Justice du Reich, chargé de la formation des jeunes juristes nazis, « les divisions blindées du droit », comme il les appelle, membre de l'Académie du droit, juge pénal le plus connu du III^e Reich, auteur de plus de 3 000 condamnations à mort pour trahison ou haute trahison, faisant du Tribunal du peuple un instrument de terreur. Il est mortellement touché le 03/02/1945 sur son lieu de travail par un bombardement des forces aériennes de l'armée des États-Unis (USAAF) sur Berlin.

⁵⁷ Livret de l'exposition du Mémorial de la Résistance allemande et de la Fondation du 20 juillet 1944, en partenariat avec le Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclouque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin (Ville de Paris) : *Stauffenberg et l'« Opération Walkyrie »*. L'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944. Présentée à Paris du 14/01 au 29/08/2010, visite du 15/07/2010.

⁵⁸ AD28, 4 M 298.

⁵⁹ Histoire de la ville, Lucé nous est conté. <https://www.luce.fr/>.

En 1937 commence à s'élever une importante caserne de Gardes républicains, inachevée en 1939, date à laquelle le bourg compte environ 1 500 habitants. En juillet 1940, l'installation d'une garnison allemande en Eure-et-Loir amène l'occupant à accaparer ces locaux pour en faire une école de DCA de ses sous-officiers, **à les faire compléter sur place par des casernes et des baraques**. Les troupes de la *Wehrmacht* sont beaucoup trop occupées à encadrer les 1 500 000 prisonniers français installés dans l'urgence dans les *Frontstalags* (camps militaires français reconvertis, comme le camp de Morancez-Le Coudray près de Chartres), et structures de fortune comme des usines n'ayant pas repris leur activité⁶⁰. Il lui faut trouver de la main d'œuvre locale. Selon ses méthodes, il demande à la Ville de Chartres, au titre de chef-lieu du canton de Chartres-Nord dont Lucé fait partie, la mise à disposition de main-d'œuvre, qu'il peut ainsi plus facilement contrôler et à laquelle il concède une très petite gratification symbolique, si le travail est correctement accompli. Compte tenu du grand nombre de Français faits prisonniers et du moindre emploi, l'administration française propose des jeunes sans emploi. C'est peut-être de cette manière que Cornelio Vanoni, sans emploi, de surcroît étranger originaire d'un pays ami du *Reich*, donc à surveiller, est affecté rapidement à cet emploi à Lucé. À défaut de l'archive en apportant la preuve, un tableau établi début 1943 afin de préparer le recrutement de main d'œuvre pour le compte du *Reich* (STO), recense les jeunes de la commune de Lucé nés entre 1920 et 1924 et indique dans la colonne « Profession » que certains travaillent déjà, et sans doute depuis l'été 1940, pour le compte de l'occupant ou sous sa surveillance⁶¹. Sur une liste de 41 noms, 15, soit plus du tiers, sont dans les situations suivantes :

- 3 travaillent « chez l'armée allemande » : 1 mécanicien, 1 ajusteur, 1 manœuvre
- 8 travaillent « chez l'autorité allemande » : 1 ajusteur, 1 boulanger, 1 chaudronnier, 2 manœuvres (les frères Rémy et Raymond Gaschet), 1 mécanicien, 1 serrurier
- 4 travaillent à « surveiller les dépôts d'essence pour la commune de Lucé » : 2 sont gardes (de jour ?), 2 autres sont veilleurs, de nuit sans doute (les frères François et Jules Mattei), emplois certainement sous surveillance allemande.

En travaillant à Lucé, **Cornelio Vanoni**, ancien ouvrier mouleur en bronze, se rapproche de **Rémy Gaschet**, fils d'employé SNCF, et de **François Mattei**, fils d'agent des lignes téléphoniques PTT, qui ont fréquenté comme lui **l'École primaire supérieure annexée au lycée Marceau** ; cette petite structure pédagogique indépendante au sein du lycée est destinée à assurer une suite de scolarité préparant à l'emploi des élèves titulaires du certificat d'études primaires, sélectionnés pour une formation complémentaire les préparant à des postes mieux qualifiés dans le monde du travail. Fonctionnant en unité autonome dans les locaux de l'ancien collège de Chartres, elle a son directeur et ses enseignants, qui contribuent à créer entre les élèves des trois classes, peu nombreux, un sentiment d'appartenance et à développer une forme de fraternité, dont se souviendront les anciens élèves de l'EPS. Cornelio Vanoni a également connu **René Langlois**, devenu instituteur, fils d'un employé de la SNCF habitant Lucé. Les noms de ces quatre jeunes, « Morts pour la France », sont inscrits sur le monument aux Morts du lycée Marceau de Chartres, celui des trois Lucéens sur le monument de Lucé, et trois rues de cette commune portent leur nom. Leurs pères sont employés de la SNCF ou des PTT, branche des agents techniques travaillant en équipe, milieux professionnels plus fortement marqués par l'action syndicale, quand ce n'est pas par la sympathie voire l'adhésion au parti communiste. Le PCF a été dissout sous la III^e République le 26 septembre 1939, après la signature du pacte germano-soviétique le 23 août 1939 ; nombreux sont ses membres qui ne tardent pas à s'engager dans des actions contre l'ennemi de manière clandestine sous l'occupation⁶². En mars 1945, le Comité local de la résistance à Lucé se transforme en Comité local de la libération : Ferdinand Gaschet, secrétaire de la section des cheminots PCF de Chartres, en est le président, Antoine Mattei le vice-président, Edmond Desouches⁶³ le secrétaire et Marcel Langlois, frère de Louis et oncle de René, en est membre⁶⁴. Les fils partagent les convictions de leurs pères.

Sur la base des archives écrites (fiches matricules, dossiers de résistants, dossiers de Combattants Volontaires de la Résistance) concernant les pères et leurs fils, il apparaît dans ces trois familles une convergence d'attitude hostile à l'occupant pouvant évoluer jusqu'à l'action contre l'occupant, voire au combat (François Mattei et René Langlois). Il semble plausible de penser que l'ouvrier Cornelio Vanoni, sensibilisé à l'action syndicale à la fonderie Gourdin, va évoluer à Lucé dans un sens similaire à ceux des jeunes ouvriers de son âge qu'il connaît déjà, et sans doute à leur contact, quoiqu'il soit incité à plus de prudence en raison de sa situation d'étranger et, de plus, de nationalité italienne.

⁶⁰ Des éléments du 104^e régiment d'infanterie Chartres-Saint-Cloud, faits prisonniers le 17 juin 1940 au nord de Montargis (Loiret) avec ce qui restait de leur division, la 41^e DI, ont été regroupés à Montereau (Seine-et-Marne) dans l'usine Cimenfer avant leur départ vers l'Allemagne en septembre. Lettre du 13/08/1940 d'Émile Grangé à sa femme Berthe, institutrice à Bonneval (Eure-et-Loir), parents de l'auteur. Archives Grangé-Jamet.

⁶¹ Recrutement de main d'œuvre pour le compte du *Reich* (circulaire du 10/01/1943), liste datée du 27/01/1943. Archives municipales de Chartres, Hg4 30 bis. Ces jeunes des classes 1920 à 1926 ne sont pas partis en Allemagne au titre du Service du Travail Obligatoire, mais leur engagement contre l'occupant les a conduits à des destins divers.

⁶² C'est ce qui apparaît dans les biographies des 42 prisonniers, évadés du camp d'internement de Voves par un tunnel au cours de la nuit du 5 au 6 mai 1944. De 1942 à 1944, ce camp accueille une majorité de communistes français. Étienne Egret et Dominique Philippe, *La grande évasion du camp de Voves le 6 mai 1944*, Lèves, ELLA éditions, 2023, p. 78-173.

⁶³ Edmond Desouches (1904-1997) fera une carrière politique en devenant maire de Lucé (1947-1989), conseiller général (1953-1988), président du Conseil général d'Eure-et-Loir (1976-1979), député (1956-1968) en succédant au Républicain radical radical-socialiste Maurice Violette (1870-1960).

⁶⁴ *L'Eure-et-Loir, Organe départemental du Parti Communiste Français*, 25/03/1945.

DONNÉES 1940-1945 RELATIVES À QUELQUES FAMILLES D' ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE ANNEXÉE AU LYCEE MARCEAU						
NOM ET PRÉNOM	NAISSANCE	PROFESSION DU PÈRE RÉSISTANCE FAMILLE	ÉLÈVE EPS MARCEAU	PROFESSION AVANT ET PENDANT L'OCCUPATION	DÉCÈS	PÉRIODE 1943-1946
GASCHET <u>Rémy</u> (état civil) Bernard Ferdinand (écriture usuelle Rémi)	10/09/1921 Bessé-sur-Braye (Sarthe)	Ferdinand Gaschet Employé SNCF Membre du Parti Communiste Français depuis 1924 ⁶⁵ Résistance Fer (FFC agent occasionnel) CVR ⁶⁶ AD28 1575 W 79 consulté le 04/03/2020	1933-1935	Ouvrier à la Grande Fonderie ⁶⁷ Liste du 19/01/1943 : Profession manoeuvre chez l'autorité allemande⁶⁸ Requis pour le STO Refus et clandestinité	27/03/1945 Pont des Alouettes Marans (Charente-Maritime) Sergent au 3 ^e Btn du 131 ^e RI, chef de groupe Mort pour la France AC 21 P 1869 030 ⁶⁹ (copie reçue)	Membre du PCF⁷⁰ Combats des Trois-Ponts, libération de Chartres. Engagé volontaire le 25/09/1944 au 1 ^{er} Btn de marche d'E&L libération France sud-ouest, où il est tué en service au 131 ^e RI (FM 41 280 08711 copie) Homologué FFI Pas de dossier de CVR
GASCHET <u>Raymond</u> René	10/05/1924 Bessé-sur-Braye (Sarthe)	Id.		Ajusteur à la Grande Fonderie Liste du 19/01/1943 : Profession manoeuvre chez l'autorité allemande Requis pour le STO Refus et clandestinité	13/06/2003 Chartres (E&L)	Résistant FUJP et FTPF Engagé volontaire le 25/09/1944 au 1 ^{er} Btn de marche d'E&L libération Royan-Pointe de Graves (FM 44 280 8165 copie) GR 16 P 244 962 ⁷¹ (copie reçue), non homologué CVR AD28 1575 W 79 consulté le 04/03/2020
GASCHET <u>Robert</u> Louis Roger	04/01/1926 Lavenay (Sarthe)	Id.		Menuisier SNCF Clandestinité du 28/03/1944 au 20/08/1944	27/11/1997 Chartres (E&L)	Réfractaire période considérée comme service militaire actif ; décision préfet du 20/04/1978 (FM 46 280 43877 copie) Pas de dossier de CVR
LANGLOIS <u>René</u> Robert ⁷²	01/07/1920 Lucé (E&L)	Louis Langlois Employé SNCF Marcel Langlois frère de Louis, employé SNCF Front National⁷³	1933-1936	Instituteur Chartres rue Cathédrale 10/1939 Instituteur secrétaire de mairie à Fontaine-Simon 10/1940 Clandestinité mouv⁴ Libération-Nord 01/08/1943	16/08/1944 Manou (E&L) Mort pour la France AC 21 P 336 506 (copie reçue)	Réfractaire au STO tué au combat lors d'une action de résistance FFI GR 16 P 336 506 (FFI) (copie reçue) Homologué FFI Pas de dossier de CVR
MATTEI <u>François</u> Roch Adrien ⁷⁴	16/08/1921 Prunelli-di- Casacconi (Haute-Corse)	Antoine Mattei Employé des PTT (Agent des lignes téléphoniques PTT) Résistant FTPF CVR AD28 1575 W 83 consulté le 17/09/2018 GR 16 P 404 122 homologué FFI (copie reçue)	1936-1939	Monteur en lignes téléphoniques PTT Chantiers de jeunesse 1941-42 Requis par le Reich aux Chantiers de l'Atlantique. Refus et clandestinité 03/1942 Liste du 19/01/1943 : veilleur des dépôts d'essence pour la commune de Lucé	01/08/1943 Le Favril (E&L) Mort pour la France AC 21 P 88 451 (copie reçue)	Membre des Jeunesses communistes⁷⁵ Résistant FTPF (03/1942) tué au combat lors d'un sabotage de voie ferrée GR 16 P 404 149 (FFI) (copie reçue) CVR AD28 1575 W 83 consulté le 17/09/2018
MATTEI <u>Pierre</u> Jules Marius	31/05/1924 Trèves en français Trier en allemand (Allemagne)	Id.		Liste du 19/01/1943 : veilleur des dépôts d'essence pour la commune de Lucé		Employé des PTT Comptable après la guerre Pas de dossier CVR
VANONI Cornelio ⁷⁶ nationalité italienne	11/12/1920 Daverio (Italie)	Maçon puis maçon cimentier	1934-1935	Mouleur en bronze fonderie Gourdin à Chartres 1940-1942 Monteur en baraquements à Lucé Requis par l'armée allemande	18/08/1943 Wolfenbüttel (Allemagne) Mort pour la France Mort en déportation AC 21 P 548 383 (copie reçue)	Résistant FTPF mort en déportation GR 16 P 585 645 consulté le 03/03/2018 homologué RIF et DIR CVR AD28 1575 W 100 consulté le 17/09/2018

⁶⁵ L'Eure-et-Loir, 25/03/1945. Lettre de Ferdinand Gaschet, secrétaire de la section des cheminots de Chartres, à la Rédaction, à l'occasion du congrès régional du PCF des 10 et 11 mars 1945. Son fils décède le 27/03/1945. Quelques jours plus tard, par télégramme du 05/04/1945, le secrétariat général des Anciens Combattants demande au maire de Lucé de « prévenir avec ménagements » le père du décès de son fils Rémy.

⁶⁶ CVR : dossier de Combattant Volontaire de la Résistance consulté aux AD28.

⁶⁷ Exploitant des archives écrites, signalons le témoignage de Lucette Malnou, née Gaschet en 1944, sur la vie de sa famille à Lucé en 1939-1945, mis en ligne par les AD28 (lettre d'information n° 27 du 14/11/2023), rubrique Archives orales. Ses deux frères aînés travaillent avant guerre à la Grande Fonderie.

⁶⁸ Archives municipales Chartres, Hg 4 30 bis. Figurent sur ce document les frères aînés Gaschet et les frères Mattei.

⁶⁹ Les dossiers de décès de la série AC 21 P sont obtenus (photocopie) auprès du Service historique de la défense à Caen.

⁷⁰ Discours du camarade Guillerault au nom du PCF lors de l'inauguration de la Rue Rémi Gaschet à Lucé le 11 novembre 1945. Son père Ferdinand Gaschet est alors président du comité local de Libération de Lucé. L'Eure-et-Loir, 18/11/1945, 20/01/1946.

⁷¹ Les dossiers de résistants de la série GR 16 P sont obtenus (photocopie) auprès du Service historique de la Défense à Vincennes.

⁷² M.-Th. Grangé, biographie de René Langlois sur notre site : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/LANGLAIS_Rene.pdf.

⁷³ L'Eure-et-Loir, 29/04/1945.

⁷⁴ M.-Th. Grangé, biographie de François Mattei sur le site du Maitron : <https://maitron.fr/spip.php?article218319>.

⁷⁵ L'Indépendant d'Eure-et-Loir, 23-24/04/1945.

⁷⁶ M.-Th. Grangé, biographie de Cornelio Vanoni sur le site du Maitron : <https://maitron.fr/spip.php?article218320>.

Un peu d'histoire. L'année 1941 constitue un tournant pour le III^e Reich. Dans un élan de conquêtes à l'Est et de confrontation avec le bolchévisme, Hitler décide de briser le pacte de non-agression germano-soviétique signé à Moscou le 23 août 1939 en lançant le 22 juin 1941 l'opération Barbarousse. La Wehrmacht progresse de manière fulgurante en Union soviétique, atteint Leningrad (auj. Saint-Pétersbourg), dont le siège commence le 8 septembre, puis Kiev, capitale de l'Ukraine, le 19. L'Armée rouge est en difficulté, mais c'est sans compter sur la précocité de l'hiver russe, qui va bloquer non loin de Moscou les Allemands, étendus sur un front de 1 500 km éloigné de leurs approvisionnements. Par un appel du 15 mai 1941, le Parti communiste français clandestin crée un mouvement de résistance patriotique, le Front national FN, qui s'ouvre aux non communistes aux lendemains du 22 juin. Fin 1941, le PCF clandestin constitue, indépendamment du FN, sous la responsabilité de Charles Tillon, un mouvement de résistance armée qui prend en février 1942 le nom de Francs-Tireurs et Partisans, les FTP ; ils apparaissent comme la branche armée du FN, mouvement reconnu plus tard sous le nom de FTPF.

L'entrée en résistance

Selon les archives françaises établies après le conflit, Cornelio Vanoni entre en contact le 23 juin 1941, date symbolique, avec un certain Gilles (non encore identifié par ce pseudo), du Front National de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France (FN), « dans la région de Chartres ». Sous le pseudonyme de *Nelio*, diminutif de son prénom, ce qui n'est guère prudent vis-à-vis de l'occupant, il commence en assurant quelques liaisons. Il distribue de la presse clandestine ; peut-être les premiers des 43 numéros clandestins du journal *Le Patriote d'Eure-et-Loir*, organe du FN, qui « était composé et ronéotypé chez M. et Mme Chakroun, instituteurs à Chérisy » ; ou encore *L'Humanité* ou *Libération*, journaux clandestins, qui arrivent de Paris en gare de Chartres, où ils sont réceptionnés par Raymonde Garreau⁷⁷ et Maurice Maugé⁷⁸, tout comme les tracts communistes⁷⁹. Il remet de fausses cartes d'identité ou d'alimentation à des patriotes, résistants, réfractaires et à des prisonniers de l'armée française internés au camp de Morancez-Le Coudray, Frontstalag 202, à la périphérie de Chartres.

Il s'engage plus spécifiquement auprès des FTP le 12 janvier 1942. Agent de liaison, il détériore par ailleurs du matériel allemand et fournit du matériel récupéré clandestinement, ce qui paraît facilité par son activité de monteur en baraquements pour l'occupant. Le premier attentat perpétré par les FTP contre l'occupant en Eure-et-Loir intervient le 15 mars 1942 à 6h20 du matin, avec le lancement d'un engin incendiaire contre la librairie allemande de la rue du Bois-Merrain, sans grande conséquence matérielle⁸⁰. Par un « **Avis à la population** » paru dans la presse, le maire « **réprouve cette manifestation d'hostilité à l'égard des autorités occupantes qui, plus que vraisemblablement, n'est pas le fait de Chartrains** » et invite ses concitoyens à collaborer avec la police pour « faire découvrir les auteurs de cet acte stupide »⁸¹. Par la même voie, le préfet, se disant convaincu que les auteurs sont **étrangers au département**, a « la ferme conviction que les habitants du département flétriront de tels actes indignes de nous »⁸². L'occupant exige des coupables, la police française découvre une cellule communiste clandestine et procède à des arrestations, le préfet remet les auteurs aux Allemands, qui appliquent leur politique des otages initiée en 1941 : ils les désignent comme otages et les fusillent en représailles d'actes commis contre l'armée d'occupation. Après l'attentat commis à Paris le 20 avril précédent contre un soldat allemand au métro Michel-Ange-Molitor, en représailles, Hoche Allart⁸³, Raymond Brousse⁸⁴, Jean Cormier⁸⁵ et Maurice Maugé, militants communistes et résistants FTP ou/et OSC (Organisation spéciale du parti communiste) sont fusillés au champ de tir de Chavannes à Lèves le 30 avril 1942.

Après la mort de son père

Toujours en activité comme cimentier, Auguste Vanoni décède le 16 juin 1942 au domicile familial, 32 rue de Varize à Chartres ; il n'a que 56 ans et ne laisse aucun actif⁸⁶ : il n'a donc pas eu les moyens de construire sa propre maison. En l'absence d'information sur la cause précise de son décès, il n'est pas inutile de souligner la conjoncture économique défavorable vécue par cet étranger venu d'Italie en France en 1930 chercher un emploi et du travail pour donner de meilleures conditions de vie à sa famille. La déclaration de guerre en 1939 a stoppé chez les Français toute velléité de construire des maisons neuves. Deux ans après les bombardements de juin 1940, la remise en état des maisons, immeubles, locaux industriels et commerciaux réparés aux moindres frais, les ouvriers du bâtiments, trop nombreux, se partagent le peu de travail proposé. La situation est ainsi décrite en 2000 par le fils d'Alfredo Zanello, maçon-cimentier piémontais, installé à Vire (Calvados) depuis 1922 : « *Après la débâcle, pendant l'occupation allemande, mon père continuera à travailler au ralenti par la force des évènements, toute la production de ciment ayant été confisquée par les Allemands pour la construction du mur de l'Atlantique,*

⁷⁷ <https://maitron.fr/spip.php?article92247>.

⁷⁸ <https://maitron.fr/spip.php?article166824>.

⁷⁹ Jean Pontoire, *La Seconde Guerre mondiale en Eure-et-Loir et au-delà...*, 2014, s.l., Les Éditions du Colombier, p. 46-47.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 42-15.

⁸¹ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 15-17/03/1942.

⁸² *Ibid.*, 19/03/1942.

⁸³ <https://maitron.fr/spip.php?article149083>

⁸⁴ <https://maitron.fr/spip.php?article163839>

⁸⁵ <https://maitron.fr/spip.php?article166739>

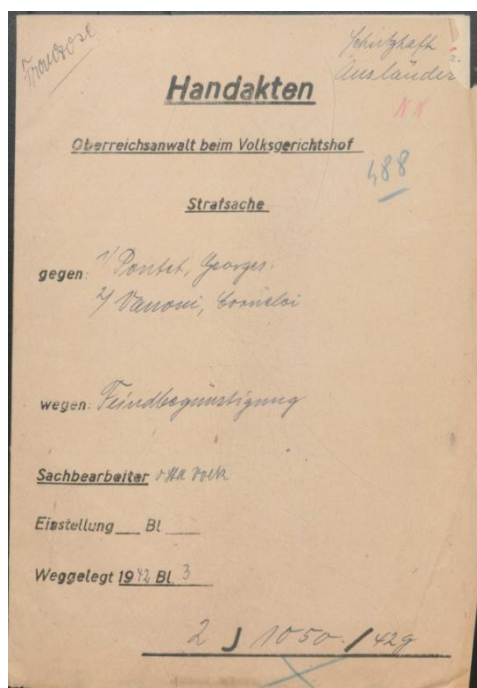
⁸⁶ Certificat établi le 9 janvier 1943, Table des successions et absences n° 50, AD28, 3Q7TSA 50.

il en manquera très vite. La quantité qui lui est allouée ne lui permet pas de travailler plus de deux semaines dans le mois. »⁸⁷

C'est maintenant Cornelio, qui doit subvenir aux besoins de sa mère, dont on ignore si elle réussit à trouver quelques menus travaux rémunérateurs. Se sent-il libéré d'une éventuelle désapprobation paternelle par crainte pour sa vie après l'exécution des quatre auteurs de l'attentat contre la librairie allemande chartreuse ? On ne sait, mais il participe le 10 août 1942 suivant au sabotage de la ligne téléphonique allemande Chartres-Thivars-Châteaudun par les FTP. Signalée comme telle dans l'ouvrage *La lutte des Francs-Tireurs et Partisans en Eure-et-Loir*, cette action, qui sera décrite comme le sabotage « des lignes téléphoniques Chartres-Thivars-Châteaudun » est attribuée au groupe FTP de Nogent-le-Roi, qui a également soustrait une bobine de fil téléphonique⁸⁸, car prélever du matériel au préjudice de l'armée d'occupation devient le réflexe quotidien des opposants, à plus forte raison de ceux qui travaillent pour son compte. L'objectif est atteint : les liaisons de l'occupant avec la moitié sud du département sont coupées, son action en est freinée pendant quelque temps. On imagine sans peine qu'il faut la compétence d'un agent des lignes téléphoniques pour savoir où saboter de façon sélective. Il est non moins certain que l'occupant va aussitôt exiger que la liaison soit rétablie au plus vite par une équipe d'agents des PTT.

L'arrestation

Cornelio Vanoni est arrêté par la *Feldgendarmerie* le 28 septembre 1942 au domicile familial, 32 rue de Varize, en présence de sa mère. Selon les témoignages qu'elle déposera plus tard, il a été dénoncé, ce qui est plausible car la chasse aux communistes et aux résistants s'accompagne de l'infiltration des réseaux en train de se constituer, de la collaboration éventuelle de la police française ou de celle de simples citoyens. Il est, d'autre part selon elle, arrêté « pour distribution de fausses cartes d'alimentation à des résistants et patriotes », écrit qui est complété au crayon par les mentions « distribution de fausses cartes d'identité » et « avait fait évader des PG français »⁸⁹. Erreur de Mme Vanoni huit ans après les événements ou termes employés par les *Feldgendarmen*, qui ont pour mission d'arrêter tout type de personnes recherchées par l'occupant ? Pour les FTP qui l'attesteront plus tard, il est arrêté « pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers français du camp de Morancez »⁹⁰, ce qui constitue une activité antiallemande. Il est d'abord interné du 28 septembre au 20 octobre 1942 à la maison d'arrêt de Chartres, rue des Lisses, dans la section allemande ; son nom ne figure d'ailleurs pas sur le registre d'écrou⁹¹ de l'année 1942, tenu pour les incarcérations suivant les arrestations par la police ou la gendarmerie française. L'enquête de l'occupant passe par des interrogatoires sans ménagements, voire brutaux, n'excluant pas la torture, conduits par la Sipo-SD (police de la sécurité du *Reich* et service de sécurité de la *SS* mise en place à partir de juin 1942) dans ses locaux de la rue des Vieux-Capucins. Dans le dossier d'origine allemande, ses conclusions sont éclairées par des détails, non évoqués dans les archives françaises.



Première page du dossier Pontet Georges-Vanoni Cornelio d'origine allemande
© Archives nationales (France), AJ/40/1520, dossier n° 488

⁸⁷ Emo Zanello, « De maçon-cimentier à entrepreneur : le parcours d'un émigré italien du bâtiment en Normandie », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 31, 2001, p. 257-266 (Actes du colloque de Caen 24-26 novembre 2000). https://www.persee.fr/doc/AsPDF/annor_0570-1600_2001_hos_31_1_2418.pdf.

⁸⁸ *La lutte des Francs-Tireurs et Partisans en Eure-et-Loir*, 1945, édition Association des anciens FTPF d'Eure-et-Loir, préface de son président, Maurice Roquet (1907-1946), p. 18.

⁸⁹ Dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant à Cornelio Vanoni établi par sa mère le 21/05/1950, pièce figurant dans son dossier de décès, AC 21 P 546 556.

⁹⁰ GR 16 P 585 645.

⁹¹ AD28, 1055 W 1.

- La première page s'intitule :
« Document de travail », à l'entête du « Procureur général auprès du Tribunal du peuple »
Affaire contre : « 1/ Pontet Georges 2/ Vanoni Cornelio »,
Motif : « **Feindbegünstigung** », soit « **Assistance à l'ennemi** » ou bien « **Favoritisme à l'égard de l'ennemi** »
Chargé du dossier : « V. Stavoek » (le V pour Volk, « peuple », précède le patronyme de tous les juges qui officient auprès d'un tribunal du peuple, nom parfois limité à leurs initiales)
Classé : 1942 Bl. 3
Cote allemande de ce dossier : 2 J 1050/42g.
- le nom de Cornelio Vanoni se trouve associé à celui de Georges Pontet, « **Étrangers/En détention de prévention** », classés « **NN** » ; les documents portent le timbre en rouge **Geheim ! [Secret]**
- Georges Pontet, dont le nom est placé en n° 1, qui est « **un travailleur du camp de Chartres** » est accusé de « **préparation à l'évasion de deux prisonniers civils français (non évadés)** »
- Cornelio Vanoni est accusé de « **participation secondaire** », son nom figure en n° 2
- « **Une information judiciaire est ouverte contre le ressortissant français Georges Julien Pontet et un autre** »
- Ils sont accusés « [du] **délit, contre le Reich ou contre l'occupant dans les territoires occupés, d'assistance à l'ennemi** », faits parmi lesquels ceux de trahison du Reich relevant des décrets allemands des 7 et 12 décembre 1941 signés du maréchal Keitel, motivant la procédure *Nacht und Nebel* (Nuit et brouillard), notée **NN**⁹² en lettres en rouge dans le dossier. Le but en est de faire disparaître les ennemis et opposants au III^e Reich dans un secret absolu, comportant la déportation en Allemagne aux fins d'instruction judiciaire et de jugement par un tribunal du peuple composé exclusivement de juges nazis, d'effacer toute trace de leur existence en laissant la famille et la population dans l'incertitude quant au sort qui leur est réservé, pouvant aller jusqu'à la mort, dont il n'est jamais fait état : il s'agit de semer la terreur dans les territoires occupés pour tenter d'affaiblir la résistance en progression. En effet, les nazis ne comptent pas sur la justice française, ni sur la justice militaire allemande en France, d'autant plus que le droit allemand a évolué depuis le début des années Trente et évolue encore conformément aux objectifs du nazisme ; la justice est rendue par le peuple, dans l'intérêt du peuple, sans souci de l'individu.

Italien coupable d'actes hostiles au Reich sera jugé en Allemagne par le tribunal du peuple

Première étape : la prison du Cherche-Midi à Paris

Le 21 octobre 1942, Cornelio Vanoni est transféré à la prison militaire du Cherche-Midi à Paris (VI^e). Construite en 1853 sur le site d'un ancien couvent à l'angle du boulevard Raspail et de la rue du Cherche-Midi, elle fonctionne jusqu'en 1964 avant d'être démolie en 1966 et remplacée par un immeuble hébergeant au 54 bd Raspail la Fondation *Maison des sciences de l'Homme*, créée en 1963 par l'historien Fernand Braudel (1902-1985). Dès juin 1940, elle est réquisitionnée par l'occupant et passe sous administration allemande, qui y interne les opposants politiques et résistants pour une période d'instruction de courte durée. En 1894, le capitaine Dreyfus y avait été condamné. Les lycéens et étudiants osant manifester contre l'occupation le 11 novembre 1940 sur les Champs-Élysées⁹³ y sont incarcérés. Le capitaine de corvette Honoré d'Estienne d'Orves, martyr de la Résistance y est interné de janvier à mai 1941 avant d'être condamné et mort et fusillé au Mont-Valérien le 29 août 1941. Cette prison est réservée aux hommes à partir d'août 1941.



Les deux plaques mémorielles situées à l'intersection du boulevard Raspail et de la rue du Cherche-Midi à Paris
Leur état dégradé observé en 2012 montre à quel point la mémoire s'efface avec le temps. © M-Th. Grangé, clichés du 18 avril 2012

⁹² Un ancien déporté étudiant au lycée d'Angers, Jean-Luc Bellanger (1925-2019), arrêté et arrivé sous la procédure *NN* à la prison de Wolfenbüttel le 20/08/1942, libéré le 11/04/1945 après avoir travaillé à la bibliothèque et à l'infirmerie, a exploité à son retour de nombreuses études de sources allemandes, pour éclairer ses camarades libérés et rentrés, mais aussi la population française incrédule, avant que des études sur le sujet ne soient conduites plus récemment par des historiens. Jean-Luc Bellanger, « La déportation *NN* dite aussi 'Nuit et Brouillard' », *Mémoire Vivante (Bulletin pour la Fondation de la mémoire de la Déportation)*, n° 59, décembre 2008, p. 2-13.

⁹³ <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance103.pdf>.

Notice biographique de Cornelio VANONI

À son entrée, une fiche est aussitôt créée au nom de Cornelio Vanoni et complétée à l'encre bleue, en caractères d'imprimerie. Notons que l'adjectif « allemande » qualifiant la prison a été rayé par le préposé aux écritures, ce qui a de quoi surprendre.

EC 49.972 A. 25.647
noté ENL 28.654
AB

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA
FRANCAISE

ITALIEN PRISON ~~ALLEMANDE~~ de: CHERCHE-MIDI.

NOM : VANONI

Prénoms CORNELIO. (Italien)

Né le : 11-12-1920

Demeurant à

Profession:

Arrêté le : à

Interné le: 21.10.42 à CHER.-MIDI.

Transféré le: 19.11.42 à TRIER.

Condamné le par le Tribunal
allemand de

à

Transféré le:

Transféré le:

Expiration de peine le:

Libéré le:

Motif: RELATIONS AVEC PRISON. de GUERR.

28 JUN 1951
Arch. E.G.
1567 N177 88.

© Service historique de la Défense Caen,
AC 21 P 546 556, dossier de décès

Plusieurs rubriques ne sont pas remplies, ce qui confirme qu'il n'a pas été jugé, ni par le tribunal militaire allemand de la *Feldkommandantur* de Chartres ou d'Orléans, ni à Paris, et qu'il n'est pas libéré, mais toujours prisonnier des Allemands. Elle porte le minimum de renseignements, ceux qui sont indispensables à l'administration pénitentiaire pour un séjour de courte durée. L'inculpation majeure ? Ses relations avec des prisonniers de guerre du III^e Reich, inculpation renforcée par le fait de sa nationalité italienne, qui fait de lui le citoyen d'un pays ami du III^e Reich ayant commis des actes hostiles au Reich.

Dans les quatre semaines qu'il passe ici, a-t-il un contact :

- avec l'abbé Franz Stock, aumônier allemand des prisons parisiennes (Le Cherche-Midi, la Santé et Fresnes) ? Soumis à l'isolement, aurait-il échangé quelques mots avec ce prêtre, qui pratique une fraternité active et se fait « le serviteur et l'ami de ceux-là même que son gouvernement considérait comme ses pires ennemis »⁹⁴, un précurseur de la réconciliation franco-allemande, dont la mémoire est honorée à Chartres ?
- avec un Chartrain de six ans son aîné, Marcel Cadieu, qui y est incarcéré comme lui pour activité antiallemande à partir du 4 novembre 1942 ? Si ce dernier est reconnu comme chef de groupe FFI actif à la libération de Chartres, le 16 août 1944 pour déloger les Allemands de la porte Morard, de l'usine à gaz et du cimetière Saint-Chéron, puis le 17 aux combats des Trois-Ponts, son nom figure sur la fiche de Cornelio Vanoni établie après la guerre par le Comité départemental d'Eure-et-Loir de la Fédération nationale des internés et déportés politiques⁹⁵, comme « camarade pouvant justifier »
 - son arrestation le 28 septembre 1942,
 - le motif : « fausses cartes d'identité pour évasion de prisonniers »,
 - les prisons en France : Chartres et Cherche-Midi,
 - la déportation en Allemagne et la mort à Wolfenbüttel.

Aurait-il fait un compagnonnage avec le jeune Italien dans l'action résistante de ce dernier contre l'ennemi ?

⁹⁴ Expression du R. P. Michel Riquet (1898-1993), citée dans Franz Stock, *Journal de guerre*, p. 27. Voir sa biographie dans note *infra* n° 96.

⁹⁵ AD28, 27 J 8.

L'abbé Franz Stock⁹⁶ (Neheim 1904-Paris 1948) est un prêtre catholique allemand francophile parfaitement bilingue, dépendant de l'archevêché de Cologne, recteur de la Mission catholique allemande de Paris de 1934 à 1939, puis à partir du 13 août 1940. Il y exerce sa mission pastorale auprès des civils allemands installés à Paris et, du fait de l'occupation, auprès des militaires de la *Wehrmacht*. Début 1941, il est autorisé à visiter les détenus dans les prisons parisiennes de la *Wehrmacht* (Cherche-Midi, La Santé et Fresnes). Le 10 juin 1941, il est en outre nommé par les autorités militaires allemandes « aumônier en fonction secondaire » ou « aumônier en fonction accessoire⁹⁷ » des prisons parisiennes et du Mont-Valérien⁹⁸ à Suresnes (Hauts-de-Seine), lieu d'exécution principal des condamnations à mort après jugement par un tribunal militaire allemand en France. En effet, pour contrer une opposition naissante en suscitant la terreur, l'occupant radicalise à l'été 1941 sa politique répressive face à la montée de l'hostilité du Parti Communiste Français, interdit depuis septembre 1939, qui accélère la lutte armée après la rupture du pacte germano-soviétique le 22 juin 1941, et face aux réseaux de résistance naissants. Portant habituellement à l'allemande la redingote courte noire à col romain, parfois en soutane, se distinguant par un brassard à croix rouge et à bande verte, il se présente comme un aumônier catholique. Sans souci de leurs convictions politiques et/ou religieuses, estimant ne pas avoir à connaître les motifs de l'incarcération, il propose un réconfort spirituel et moral aux détenus, prépare et accompagne les condamnés à mort jusqu'au lieu d'exécution, assiste à leur inhumation, missions qu'il partage avec l'abbé Lœvenich – évincé pour trop de complaisance avec les détenus et envoyé sur le front de l'Est en juillet 1942 – puis avec l'abbé Steinert, aumôniers militaires allemands en tenue militaire. Aucune cellule ne lui est interdite, même celle des prisonniers mis au secret.

Cornelio Vanoni, incarcéré du 21 octobre au 19 novembre 1942, sans aucun contact avec sa mère – affirmation liée à l'absence d'une telle mention dans les documents qu'elle établit jusqu'en 1952 – découragé par un mur de silence autour de lui et devant la méconnaissance de ce qui l'attend, a-t-il reçu la visite spontanée de l'abbé Stock au cours d'une de ses visites ? De son côté, a-t-il sollicité et obtenu le soutien spirituel de l'aumônier ? Ce n'est pas impossible. En effet, dans son *Journal des fusillés*, l'aumônier note son passage à la prison du Cherche-Midi les 23, 24 et 27 octobre, puis 10 et 17 novembre 1942. En l'absence d'écrit de sa part, il est difficile de préjuger du lien, que Cornelio Vanoni entretient à ce moment-là avec la religion catholique, qui a dû marquer son enfance, dans la tradition italienne de cette époque, plus souvent sous l'influence de la mère que du père. Le témoignage de l'abbé Le Boy, curé de la Bazoches-Gouët (Eure-et-Loir) et résistant, montre, à propos des 31 résistants FTPF d'Eure-et-Loir fusillés au Mont-Valérien le 30 mars 1944, qu'en situation extrême, l'humanisme d'un prêtre peut atténuer la détresse de tout homme, indépendamment de ses convictions religieuses ou politiques :

« [...] ils [les abbés Stock et Steinert] leur proposèrent le secours religieux. La plupart acceptèrent [...] »⁹⁹.

Or, ce groupe comprend un certain nombre de laïques, de communistes, éloignés de toute pratique religieuse. On peut lire à leur sujet dans le *Journal des fusillés*¹⁰⁰ :

- « Samedi 25 mars 1944. Visites à Fresnes. Beaucoup de condamnés à mort, la plupart éloignés [de la religion catholique], tout un groupe de la région de Chartres, 1 seul a souhaité se confesser (20 condamnés) »
- « Jeudi 30 mars 1944. 31 exécutions, assistés par l'abbé Steinert ; j'étais absent de la maison mercredi, on n'avait pu me joindre. »

Si l'on relève dans le *Journal des fusillés* les noms de 232 fusillés cités par l'abbé Stock, si l'évocation porte sur plusieurs centaines de détenus, le nombre exact de condamnés qu'il a accompagnés jusqu'à la mort n'a pas encore pu être établi mais dépasserait mille. L'aumônier, sachant qu'il est très surveillé en tant qu'Allemand au contact des opposants au régime nazi, les résistants, et que son journal peut lui être confisqué, s'en tient aux faits quotidiens dans un style sec et dépouillé, simple trace

⁹⁶ Une biographie : Raymond Loonbeek, *Franz Stock. La fraternité universelle (1904-1948)*. Paris, Éditions Salvator, 2007, p. 116-126. Les écrits inédits de l'aumônier du Mont-Valérien, dont *Le Journal des fusillés* in Franz Stock, *Journal de guerre. Écrits inédits de l'aumônier du Mont-Valérien*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2017, p. 53-220. Parmi les premiers condamnés qu'il accompagne, l'ingénieur Jacques Bonsergent, fusillé au Bois de Vincennes le 23/12/1940, le capitaine de corvette gaulliste Honoré d'Estienne d'Orves au Mont-Valérien le 29/08/1941, et, au même lieu, le député communiste et membre du comité central du PCF Gabriel Péri le 15/12/1941. L'abbé Stock, fait prisonnier par les Américains le 25/08/1944 à Paris, se voit confier de 1945 à 1947 la direction du « Séminaire des Barbelés », qui rassemble les prisonniers de guerre allemands étudiants en théologie dans le camp dit de Morancez-Le Coudray avant le conflit, aujourd'hui Centre Européen de rencontres Franz Stock du Coudray-Chartres. Franz Stock repose depuis 1963 en l'église Saint-Jean-Baptiste de Rechèvres à Chartres. Il est considéré comme un précurseur de la réconciliation franco-allemande. <https://www.centre-franz-stock.org/fr/labbe-franz-stock/biographie-de-franz-stock/>.

⁹⁷ En allemand *im Nebenamt*.

⁹⁸ Claire Cameron (dir.), *Le Mont-Valérien. Résistance, Répression et Mémoire*, Montreuil, Gourcuff Gradengo-Ministère de la défense, 2008.

⁹⁹ Abel Le Boy, « Rapport sur l'affaire des 31 fusillés du 30 mars 1944 », suppl. au *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, N° 85, juillet-août-septembre 2005, p. 31. L'abbé Le Boy (Lucé 1886-Chartres 1967), qui fait partie du Comité départemental de libération nationale de 1944 à 1947, a pu rencontrer l'abbé Stock à propos de cette affaire lorsque ce dernier, fait prisonnier à Paris le 25 août 1944, jour où le général de Gaulle entre dans Paris libérée, est chargé du Séminaire des Barbelés au camp du Coudray à partir du 17 août 1945 pour assurer la formation spirituelle des jeunes théologiens allemands prisonniers. Le dossier original sur l'abbé Stock, établi par l'abbé Le Boy, est conservé aux Archives diocésaines de Chartres (série ADC 3 Z, fonds Le Boy, non consulté).

¹⁰⁰ Franz Stock, *op.cit.*, p. 198, 200.

utile pour rafraîchir sa mémoire ultérieurement. Aucune liste des détenus visités n'a été écrite : le nom de Cornelio Vanoni n'est donc pas cité.

Marcel Cadieu (Chartres 1914-Sours 1949), est le fils cadet d'un ouvrier boulanger, qui a été tué au combat au sud-est de Vouziers (Ardennes) le 15 octobre 1918 et qui repose dans la nécropole nationale de Chestres¹⁰¹. Marcel et son frère aîné André fréquentent l'école publique du quartier Saint-Pierre et obtiennent le certificat d'études primaires en 1926¹⁰². D'abord tous deux manœuvres, Marcel adhère à la CGT en 1934¹⁰³ et se porte sympathisant du Parti Communiste. Il devient fumiste vers 1934 ; notons que ce métier est aussi exercé par les Gubetta père et fils, ce dernier étant un camarade de classe, voire un ami de Cornelio Vanoni : sans doute une raison d'avoir fait connaissance. Engagé volontaire par devancement de l'appel le 18 avril 1935 au titre du 5^e régiment d'infanterie¹⁰⁴, il possède les permis motocyclettes et automobiles. Caporal-chef le 1^{er} octobre 1935, il est réformé définitivement n° 2 le 31 décembre 1936 pour une affection antérieure au service et sans relation avec celui-ci. Peut-être dans une forme de réaction à cette décision et par conviction politique, il rejoint les volontaires antifascistes français dans les Brigades internationales, recrutées par le Komintern¹⁰⁵ et sa puissante antenne parisienne tenue par André Marty¹⁰⁶ (1886-1956) du 22 octobre 1936 au 21 septembre 1938, pour aller combattre en Espagne aux côtés des Républicains. Dans un groupe de 40 volontaires guidés par des contrebandiers appartenant au réseau clandestin créé par le PCF, il passe illégalement la frontière pyrénéenne à Maçanet de Cabrenys (province de Gérone en Catalogne) et atteint Figueras, lieu de rassemblement des volontaires le 19 mai 1938. Mais après un séjour à l'hôpital de Mataró, sur la côte méditerranéenne à 30 km au nord de Barcelone, il est rapatrié en France pour raison de santé après trois mois passés en Espagne.

Alors qu'il est chauffeur chez le concessionnaire Citroën du bd Blanqui à Paris XIII^e, il se marie à Sours (Eure-et-Loir) le 2 novembre 1940 et partage sa vie entre Sours et Paris VI^e (7 rue Grégoire de Tours). En mars 1941, il participe dans son voisinage parisien à la formation d'un groupe franc de sept hommes¹⁰⁷, qui planifie des actions et va établir des relations, qu'il qualifie « de principe » avec les FTP. En Eure-et-Loir, où il a des facilités pour se rendre, compte tenu de son métier, **il aide occasionnellement les Nord-Africains évadés du camp de Morancez**, activité identique à celle que les Allemands reprochent à Cornelio Vanoni, qu'il a pu revoir à cette période. Son groupe parisien est arrêté en novembre 1942. Lui-même est arrêté à son domicile du VI^e arrondissement par la Sipo-SD le 4 novembre 1942, et incarcéré à la prison du Cherche-Midi. Condamné à mort, il est mis en instance de révision de procès. Il est finalement relâché en février 1943 pour raison de santé.

Quoiqu'improbable, un contact entre Cornelio Vanoni et Marcel Cadieu, tous deux convaincus d'activité antiallemande, a pu s'établir à la prison du Cherche-Midi entre le 4 et le 19 novembre 1942. En effet il faut bousculer nos idées reçues sur l'isolement et le secret en milieu carcéral. Comme le rapportent des détenus à leur famille¹⁰⁸, la prison du Cherche-Midi, ancien couvent, a un plancher en bois qui permet la communication d'un étage à l'autre. D'autre part, de 18h à 8h du matin, la prison est fermée, livrée aux seuls prisonniers, enfermés dans les cellules. Le samedi et le dimanche, la surveillance devient plus lâche à partir de midi. Entre les rondes des gardiens, dont le début et la fin sont signalés par un prisonnier proche de la porte, chacun peut alors s'exprimer par le judas : les nouveaux se présentent aux anciens en espérant reconnaître une voix connue, on échange, on discute, on organise des concerts, des causeries, au milieu d'un bruit que nous peinons à imaginer. En lisant la biographie de Franz Stock, riche en récits des prisonniers et de leurs familles, il apparaît possible que les deux jeunes gens de Chartres aient pu découvrir leur présence simultanée et échanger quelques propos à distance. Si tel est le cas, Marcel Cadieu aura pu donner à la mère de Cornelio, au printemps suivant, les dernières nouvelles de son fils avant son départ pour l'Allemagne.

Le camp de Morancez-Le Coudray sous l'occupation

Au sud de Chartres, le camp de Morancez-Le Coudray, qui a son entrée sur la commune du Coudray, mais la plus grande partie de sa surface, de plus de 50 ha, sur celle de Morancez, est un dépôt de matériels militaires de l'armée française, comportant 12 imposants bâtiments : en 1914-1918, ceux de l'artillerie de la 7^e division d'infanterie (101^e RI, 102^e RI, 103^e RI et 104^e RI, 4^e CA, 3^e armée), en 1939 ceux de la 41^e division d'infanterie (18^e CA, 2^e armée). Le 2 septembre 1939, tandis que l'état-major du 145^e régiment d'artillerie lourde hippomobile se forme au château de l'Abbaye-de-l'Eau à Ver-lès-Chartres, le groupe III du

¹⁰¹ Ancienne commune des Ardennes rattachée à Vouziers en 1964.

¹⁰² *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 17/07/1926.

¹⁰³ https://brigadesinternationales.fr/wiki/CADIEU_Marcel, Source RGASPI (BDIC, Mfm 880/4, 545.6.1070) et (Moscou, F. 545. Op.6 D.36 (archives du centre russe pour la conservation des archives en histoire politique et sociale, Moscou).

¹⁰⁴ État signalétique et des services de Marcel Robert Cadieu, classe 1934, recrutement de Chartres, matricule 1941.

¹⁰⁵ Ou III^e Internationale communiste créée par Lénine en 1919, après la scission avec les socialistes, dirigée par le parti communiste de l'Union Soviétique sous la férule de Staline. André Marty en est le secrétaire.

¹⁰⁶ <https://maitron.fr/spip.php?article24200>

¹⁰⁷ Éléments de biographie tirés du témoignage recueilli les 6 et 9/07/1945 par la Commission d'histoire de l'occupation, présidée par Jean Waquet, archiviste départemental, auprès de Marcel Cadieu sur son action dans divers groupes francs pendant la guerre et à la tête de FFI pendant la libération de Chartres (porte Morard, usine à gaz et cimetière Saint-Chéron, puis les Trois-Ponts). AD28, 18 J 2. GRIMA Pierre, *La libération de Chartres : 15-16-17-18 août 1940*, Chartres, [s. n.], 1985, p. 6, 8, 10, 12. Roger Joly, *La libération de Chartres*, Paris, Le Cherche-Midi éditeur, 1994, p. 56, 69, 74, 83.

¹⁰⁸ R. Loonbeek, *op. cit.*, p. 132-133. Les détails sur la vie dans cette prison sont donnés à propos de l'incarcération d'Honoré d'Estienne d'Orves.

145° RALH se constitue au camp de Morancez, après que les mobilisés se soient présentés au centre mobilisateur d'artillerie 404, quartier Rapp à Chartres. Tandis qu'on procède à la réquisition de chevaux, les hommes font des écoles à feu à Berchères-la-Maingot. Le 13 septembre, l'état-major embarque sur le quai militaire de Lucé, le groupe III à la gare de Chartres. Le régiment au complet part pour Romagne-sous-Montfaucon (Meuse), afin de rejoindre la réserve d'artillerie de la 2^e armée (général Huntziger) pour assurer la protection du secteur fortifié de Montmédy (Meuse) et renforcer la solidité de la ligne Maginot au niveau de Sedan (Ardennes)¹⁰⁹. En mai 1940, le camp compte encore 1 649 militaires français, mais il est inoccupé le 5 juillet, les dernières troupes présentes l'ayant quitté lors de la traversée fulgurante du département par les troupes allemandes vers la mi-juin¹¹⁰. Les Allemands, qui ont fait de 10 à 12 000 prisonniers français en Eure-et-Loir, se saisissent de ce camp pour en interner une partie dans ce *Frontstalag* 202. Après la moisson, où ils ont été réclamés par les agriculteurs – certains en profitent pour s'évader et rejoindre leur domicile – la grande majorité de ces prisonniers français part par trains entiers vers des camps en Allemagne, stalags et oflags, où le régime nazi refuse, au nom de la pureté du sang aryen et de la crainte de maladies tropicales, les Nord-Africains et les Africains des troupes coloniales françaises, qu'il maintient en France. Le 27 août 1940, le camp reçoit 250 Noirs et 300 Arabes amenés du camp de Voves (Eure-et-Loir). Le 20 novembre 1940, il y a 582 prisonniers au camp de Morancez. Par la suite vont rester Tirailleurs sénégalais, marocains, algériens, tunisiens d'origine indigène de l'armée française, ainsi que quelques « coloniaux anglais » originaires du Tanganyika (Afrique de l'Est, aujourd'hui Tanzanie) et du Transvaal (province de l'Afrique du Sud). Certains vont recevoir de l'aide (carte d'identité, carte d'alimentation) de la part de résistants de la première heure pour tenter de s'évader afin de gagner, avec plus de chance, la zone non occupée en vue d'atteindre la Méditerranée et de passer en Afrique¹¹¹.



Portail principal de l'ancien camp militaire de l'armée de terre CM 101 de Morancez-Le Coudray
À l'arrière-plan, le Séminaire des Barbelés animé par l'abbé Franz Stock de 1945 à 1947, signalé par une pancarte blanche
Le Passant (phot.) © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés¹¹²

Qui est Georges Julien Pontet (Clévilliers 1899-Longjumeau 1946), dont seule l'archive allemande fait mention ? Fils d'un domestique de ferme et d'une ménagère, il est né le 28 août 1899 au hameau du Boullay d'Achères à Clévilliers (Eure-et-Loir), où il devient domestique agricole après avoir obtenu le certificat d'études primaires (1912) dans l'école du hameau¹¹³. Quand vient l'appel de sa classe 1919, il est ouvrier agricole et habite chez son père, veuf et remarié, ouvrier agricole lui aussi à Boissy-Saint-Léger, à cette époque dans le département des Yvelines, aujourd'hui Seine-et-Marne. Il est incorporé¹¹⁴ le 20 avril 1918 au 164^e régiment d'infanterie, passe dans divers régiments et termine son service trois ans plus tard au 13^e régiment de tirailleurs algériens avec le grade de sergent. Par rengagements successifs, il poursuit une carrière militaire dans les unités coloniales de l'armée d'Afrique : 14^e RTA, 1^{er} régiment de Zouaves, 13^e RTA, 16^e régiment de tirailleurs tunisiens, 16^e régiment des tirailleurs nord-africains. De 1918 à 1926, il participe aux campagnes suivantes : contre

¹⁰⁹ Extrait du JMO du 145° RALH, groupe III, concernant Jean Grangé, oncle de l'auteur (Châteauneuf-en-Thymerais 1908-*id.* 1993). © Service historique de la Défense, GR 34 N 616 – 13 à 17 (consulté le 19/04/2012). Du fait de la débâcle de juin 1940, les Journaux des Marches et Opérations des diverses unités ont été, pour la plupart, reconstitués par plusieurs officiers d'une même unité entre 1940 et 1945, parfois au-delà, éventuellement pendant leur captivité en Allemagne. La campagne d'un soldat est plus difficile à reconstituer qu'avec un JMO de 1914-1918.

¹¹⁰ Le 17 juin 1940 à minuit, les 4/5 de l'Eure-et-Loir sont occupés par les Allemands et, dans la partie non encore occupée, il n'y a plus aucune unité combattante française. Carte de la situation. J.-J. François, *op. cit.*, t. 4, p. 171.

¹¹¹ J.-J. François, *op. cit.*, t. 4, p. 237-239, 297-311. L'auteur indique avoir trouvé peu d'archives allemandes sur ce camp sous l'occupation.

¹¹² Nos remerciements à Daniel Sotteau pour le fruit de ses recherches pour illustrer ce camp.

¹¹³ *Journal de Chartres*, 19/07/1912.

¹¹⁴ État signalétique et des services de Georges Julien Pontet, classe 1919, recrutement de Versailles, matricule 6582, AD78 en ligne.

Notice biographique de Cornelio VANONI

l'Allemagne (médaille commémorative 1914-1919), Maroc en guerre (Médaille coloniale agrafe *Maroc*), Tunisie opérations en colonnes, occupation des Pays Rhénans, Levant sous mandat de la Société des Nations (1925-1926). Le 28 juin 1926, il est admis dans le corps des sous-officiers et passe au 22^e régiment d'aviation caserné sur la base aérienne de Chartres-Champhol (adjudant-chef personnel navigant 1930, médaille militaire 1931). Son état de santé s'étant dégradé sur le plan pulmonaire et cérébral, il est admis à la retraite proportionnelle le 29 septembre 1934. Il se retire auprès de son père au hameau du Mousseau à Lèves, tandis que la plume qui enregistre cette nouvelle adresse sur sa fiche matricule modifie la rubrique « profession » en substituant au terme *ouvrier agricole*, valable au moment de la conscription, celui de *huissier préfecture*, emploi réservé et poste de confiance confié à un ancien combattant, militaire aguerri aux combats, titulaire de la médaille militaire. Sur les listes électorales de Lèves de 1935 à 1939 ainsi que sur celles de 1944-1945 et 1946, il est inscrit comme *employé de bureau*, mais rayé en 1947 consécutivement à son décès, le 17 novembre 1946 à l'hôpital de Longjumeau (Essonne), alors qu'il réside à Viry-Châtillon (Essonne). Aucun élément ne permet d'affirmer qu'il a quitté la préfecture de Chartres pendant la guerre. Au bout de 15 ans de services 1921-1936, il est réformé définitif n° 1 pour blessure de guerre (choc commotionnel non daté) le 10/09/1936 et voit sa pension d'invalidité progresser tandis que sa santé s'altère. Le 11 mai 1939, il est déclaré « non récupérable » par l'armée, comme indiqué sur sa fiche matricule : il ne peut donc plus être mobilisé.

Fiche matricule de Georges Pontet p. 1/4 : professions, campagnes, décorations, adresses
Arch. dép. des Yvelines en ligne, classe 1919, recrutement de Versailles, matricule 6582

Il n'est donc pas mobilisé en septembre 1939 et vit sans doute les moments difficiles de juin 1940 à la préfecture. Est-il alors encore huissier ? Par le prénom cité, il ne semble pas être l'huissier personnel de Jean Moulin, qui écrit dans son journal : « [15 juin 1940, 5 heures] *Decote, mon chef de cabinet, et Édouard, mon huissier, partent à leur tour, bien à contre-cœur [sic] et sur mon ordre formel* »¹¹⁵. Que savons-nous de Georges Pontet de 1940 à 1945 ? Il est accusé par les Allemands, d'avoir préparé comme « *travailleur au camp de Morancez* » et avec la complicité de Cornelio Vanoni, « *l'évasion de deux*

¹¹⁵ Jean Moulin, *Premier combat*, 1983, Les Éditions de Minuit, p. 35.

prisonniers civils français », qui n'ont finalement pas pu s'évader. Quel travail l'a conduit au camp ? Qui sont ces deux prisonniers civils ? Il est inscrit dans le Livre Mémorial de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation avec les caractéristiques suivantes :

- Il fait partie des déportés NN partis de Paris le 19 novembre 1942 pour le camp SS spécial d'Hinzert (matricule 5712) en attente de son jugement par un tribunal allemand. Après son passage par la prison de Diez-sur-Lahn, en attente de son jugement par le tribunal de Cologne, puis les camps de concentration de Gross-Rosen et de Dora, il est libéré le 11 avril 1945 et rentre en France¹¹⁶.
- Georges Pontet et Cornelio Vanoni, associés dans la même action en faveur de prisonniers du camp de Morancez et contre les autorités d'occupation, font l'objet de la même décision : transfert en Allemagne tous les deux pour jugement par un tribunal du peuple allemand selon le droit nazi.

Les repères manquent sur son activité sous le régime de Vichy. Si Georges Pontet n'a pu rester pour raison de santé huissier auprès du préfet, il n'en a pas moins dû conserver son emploi de bureau à la préfecture, mais la nature de son travail restant inconnue, nous en restons aux hypothèses.

- Comment peut s'être créé son lien avec Cornelio Vanoni ? Ce citoyen italien est tenu de se présenter chaque année pour le recensement, sous la III^e République, comme sous le gouvernement de Vichy, pour obtenir sa carte d'identité d'étranger. L'employé de bureau aurait-il repéré ce jeune Italien et même échangé avec lui à propos de son travail de mouleur chez Gourdin puis de monteur en baraquements à Lucé ?
- Quel peut être son lien avec le camp de Morancez ? Si l'on met en parallèle les régiments des troupes coloniales de l'armée d'Afrique dans lesquels il a été sergent, et ceux qui ont combattu en Eure-et-Loir en juin 1940, en partie tués dans les combats, en partie capturés par les Allemands, notamment le régiment d'infanterie coloniale du Maroc, la 84^e division d'infanterie d'Afrique (4^e RZ, 8^e RTT, 4^e RTT héritier du 6^e RTT de G. Pontet)¹¹⁷, on remarque que ce sont des frères d'armes qu'il connaît pour les avoir commandés et pour avoir mesuré leur patriotisme et leur dévouement à la France quand ils montent au front. Ils sont maintenant prisonniers de l'occupant. Pourrait-il, de par sa position à la préfecture, leur faciliter l'évasion du camp de Morancez en leur procurant une carte d'identité, que délivre la préfecture ?

Le voyage de Paris à Hinzert

En français, Trier se dit Trèves ((Rhénanie-Palatinat/Allemagne), rappelant que la ville située au bord de la Moselle a été fondée par l'empereur romain Auguste sous le nom de *Augusta Treverorum* lors de son voyage en Gaule de 16 à 13 avant notre ère, pour honorer les Trévires, peuple gaulois du groupe belge, qui avait antérieurement un sanctuaire en ce lieu. Il paraît probable que Georges Pontet et Cornelio Vanoni ont rejoint ensemble la prison du Cherche-Midi, d'où les deux hommes partent le 19 novembre 1942 pour l'Allemagne¹¹⁸. Ils s'entassent avec d'autres dans un fourgon cellulaire, qui prend la direction de la gare de l'Est. Sous haute protection militaire allemande formant une double haie, les prisonniers extraits des trois prisons de la région parisienne, Le Cherche-Midi, la Santé et Fresnes, sont canalisés dans la cour de la gare, à leur grande surprise sans doute, non pas vers un wagon à bestiaux habituellement préposé au transport des détenus, prisonniers ou juifs, dont le sort est arrêté, mais vers un wagon de 3^e classe, luxe accordé à ceux dont le sort n'a pas encore été figé par un tribunal allemand, ce qui n'advient qu'en Allemagne. Les regards de la foule se tournent vers ceux qui comprennent qu'ils vont quitter la France pour l'Allemagne. L'hiver 1942 est précoce et glacial, il gèle fin novembre dans tout le pays, la neige recouvre le bassin parisien, son épaisseur est de 20 cm à Chartres¹¹⁹, vers laquelle s'envolent les pensées de Cornelio Vanoni, vers sa mère, dont il était le protecteur depuis le décès de son père. Les vitres du wagon, qui peuvent s'ouvrir, sont grillagées, empêchant toute évasion, et chaque compartiment aménagé en cellule ferme à clé. Soldat de la *Wehrmacht* ou de la *SS*, un garde armé surveille le couloir. Ceux qui le peuvent confient aux cheminots, qui courent le risque d'être arrêtés en les récupérant, des messages destinés à leur famille, dont une partie notable atteindra le destinataire par voie postale – aucun message ne parviendra à la mère de Cornelio. Les cheminots de la gare connaissent bien ce wagon : c'est le quatorzième transport et le troisième du mois de novembre 1942 depuis sa première mise en place par la *Wehrmacht* le 29 mai 1942. Ils l'accrochent au rapide de nuit pour Berlin. À Metz, leurs collègues de la Moselle, annexée au III^e Reich dans une unité

¹¹⁶ <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.64.#PONTET>.

¹¹⁷ J.-J. François, *op.cit.*, t. 4, p. 87, 97, 104, 125, 129, 132, 151, 154 (tous tableaux sur le mouvement des troupes), 212-240 (prisonniers des troupes coloniales, camps d'internement de Voves et de Morancez).

¹¹⁸ Pour mieux comprendre ce qu'a vécu Cornelio Vanoni, nous faisons appel au témoignage de Joseph de La Martinière (1908-2003), prêtre, déporté lui-même à Hinzert, qui a aussi collecté le témoignage d'autres déportés revenus de ce camp. J. de La Martinière, *Mon témoignage de déporté NN*, t. I, Gien, Orléans, Fresnes ; t. II, Hinzert, versions dactylographiées après épuisement de l'ouvrage original, 1984, Tours, Éditeur Université François Rabelais.

¹¹⁹ <https://www.meteo-paris.com/chronique/annee/1942>.

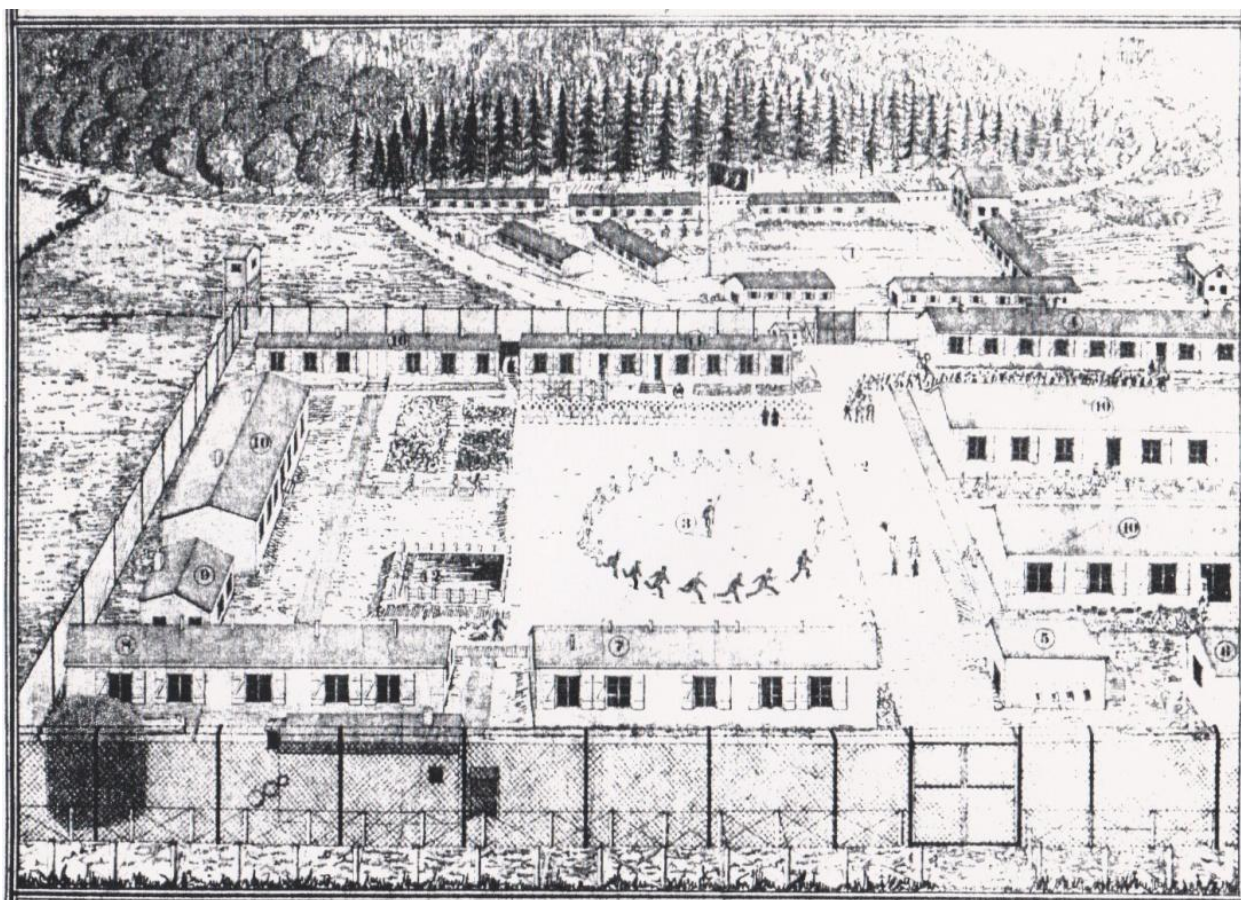
allemande regroupée avec la Sarre et le Palatinat (capitale Sarrebruck), le décrochent pour l'accrocher au train pour Trèves, où il arrive au petit matin. Deux possibilités selon les convois :

- Appréciant d'être enfin à l'air libre, le groupe traverse à pied la ville entre deux rangées de *Schupos*, agents de la *Schutzpolizei*, assurant la sécurité publique, pour gagner la prison située non loin de la cathédrale, construite en 1832-1833, le temps de prendre un repas. Puis retour à la gare pour prendre un train plus modeste pour Reinsfeld, petite ville à 30 km au sud-est de Trèves, sous la surveillance de *Schupos*,
- Dans d'autres cas, le wagon de Paris va jusqu'à Reinsfeld.

Encadrés par des *Schupos* ou des SS, ils effectuent la dernière étape, 7 km à pied, dans un paysage hivernal glacial, jusqu'à une hauteur¹²⁰ d'où l'on domine des baraques au milieu d'un bois de sapins, entourées par une clôture, dont le grand portail est flanqué de l'écriteau :

SS-Sonderlager Hinzert

(Camp de concentration spécial SS d'Hinzert)



Vue cavalière du camp d'Hinzert par André Hohengarten, dans J. de La Martinière, t.II, Hinzert, p. 22 bis

*En haut à droite, une file devant le réfectoire. Sur la gauche : en haut, jardin potager, plus bas, la « piscine », lieu de sévices
Au centre du camp, la place d'appel, où un chef armé fait courir les déportés. Au loin, le camp propre à l'encadrement SS*

L'inquiétude commence en apercevant des déportés de tous âges en mauvais état, mal vêtus, voire nus. D'après les récits d'anciens déportés, dans la cour, le groupe est sidéré par un accueil assuré par le commandant des SS et le Kapo du camp, d'une violence inouïe, destiné à les terroriser par des exercices physiques épuisants au milieu des cris, des coups de pieds ou de matraque, des discours vociférés par haut-parleur, des accusations (« vous êtes des criminels »), des menaces (« vous allez perdre votre nom et ne serez plus qu'un numéro – en allemand 1 Stück » – « toute évasion sera punie de la peine capitale »). C'est le début du conditionnement des déportés par la terreur et de la tentative de dépersonnalisation programmée pour annihiler toute résistance physique et morale chez ceux qui ont osé exprimer leur hostilité envers l'Allemagne nazie et/ou la combattre. Le ton est donné, la peur s'installe.

Le groupe est ensuite soumis à une quarantaine d'environ une semaine dans une chambre, sans contact autre que visuel avec les autres déportés. Après l'accueil déstabilisant, le moral est atteint, chez les plus jeunes notamment, on n'hésite à

¹²⁰ J. de La Martinière, t. II, *Hinzert*, plan du camp dessiné par Von Wipf, p. 22 bis ; plan du camp et vue cavalière par André Hogengarten, p. 22 ter.

pleurer face à ce qui attend, mais c'est une accalmie, qui permet toutefois quelques échanges prudents entre déportés, où se dessine une forme de solidarité et où les plus combattifs se promettent d'aider les plus vulnérables. On se cherche quelque affinité politique ou religieuse, patriotique, professionnelle, on sonde des accointances, notamment selon l'origine géographique. Mais par les fenêtres, ce que l'on voit et ce que l'on entend a de quoi terroriser. En sortira-t-on vivant ?

Ce camp de concentration, de taille modeste par rapport à beaucoup d'autres, est composé de 10 baraques de 120 places et des locaux indispensables à son fonctionnement spécial mis au point par la SS, organisés autour de la place d'appel, au centre de laquelle un haut-parleur diffuse discours, ordres ou musique, dans un enclos cerné par une haute clôture surmontée de barbelés. L'encadrement loge dans un camp indépendant, face à l'entrée principale.. Il est géré par une section de la police d'État de Trèves. En voici quelques acteurs principaux, présents au camp à l'été 1942 et de manière durable selon l'auteur : Cornelio Vanoni et Georges Pontet ont dû les connaître et subir leurs sévices à partir de la fin novembre 1942 :

- Le commandant du camp, Sporrenberg, surnommé pour des raisons évidentes « Gueule d'Or » ou « l'homme au chien », est un vétéran fanatique du chancelier Hitler ; son zèle seul l'a conduit au grade de capitaine et à la situation de privilégié du régime nazi : il tient à l'ordre au sein du camp. Il n'a que mépris pour les Français, qu'il entend réduire à l'état de « *Stücke* » et contre lesquels il n'hésite pas à lancer son chien.
- Il est accompagné d'un nain, Heinrich, surnommé « Napoléon » à cause de la position de ses mains et bras, garçon coiffeur dans le civil, toujours agressif, spécialiste des coups de gueule à l'image de son chef.
- L'officier SS Martin, également accompagné de son chien, qu'il ne lâche toutefois pas contre les déportés, regarde les scènes de violence avec une moue assez énigmatique, peut-être en relation avec une ascendance française en Bourgogne.
- Une nuée de SS vient en permanence harceler par surprise les détenus à grands cris et force coups, du lever au coucher, et aussi la nuit
- L'appareil répressif s'appuie aussi sur les *Kapos*, dont le rôle est de simplifier la tâche des SS en rendant plus efficace par n'importe quel procédé le travail forcé des détenus. Ils sont souvent recrutés parmi d'anciens détenus de droits commun. Certains peuvent être recrutés parmi les déportés, que l'anéantissement imminent porte à solliciter quelques maigres faveurs pour survivre, au prix de délations.
- À leur tête, le « Kapo du camp », Eugène Wipf, dont l'auteur fait le portrait suivant : « *Il était l'homme à tout faire des SS, le plus dangereux, le plus cynique, le plus cruel du camp ; tantôt aimable, tantôt féroce, d'une servilité extrême en présence des SS ; dénonçant les prisonniers toutes les fois qu'il en avait l'occasion, prenant lui-même l'initiative de punitions terribles et pouvant entraîner la mort ; maintenu en permanence par l'alcool dans un état d'extrême agitation. Il était l'âme damnée des SS, stimulait leur zèle, et exerçait sa terreur sur les cadres eux-mêmes par la crainte de délation. Rien ne se faisait dans le camp (désignation des Kommandos, changement de programme du travail, inspections, arrivées et départs, punitions), sans qu'il y fût mêlé. Il parlait avec beaucoup d'aisance. Il était très flatté et très courtois, car s'il pouvait faire mourir, il pouvait aussi sauver la vie et étouffer des histoires compromettantes. Pour assurer son autorité et pour s'informer de tous les incidents du camp, il s'appuyait sur une équipe d'hommes et de jeunes gens sans aveu, qui recevaient de lui nourriture, places avantageuses, tabac¹²¹ ».*

Suite et fin d'un implacable parcours entraînant un terrible calvaire

La mère de Cornelio Vanoni ne reçoit aucune nouvelle de son fils, aucun courrier administratif d'origine allemande. Elle s'adresse le 11 mars 1943 au consul général d'Italie en France. Celui-ci enquête et reçoit du Service des prisonniers de la *Wehrmacht* à Paris un court billet, daté du 18 mars, l'informant que le prisonnier italien Cornelio Vanoni est : « ... arrêté, le niveau de la procédure ne permet cependant pas d'en dire plus », réponse-type réservée aux déportés politiques NN. Toutefois la justice nazie s'est mise en route et a produit deux documents d'une page, qui ne sont malheureusement pas accompagnés des pièces jointes annoncées:

- Une pièce manuscrite en caractères gothiques marquée du cachet en rouge **Secret !** et des mentions soulignées en rouge **Détenus ! [sûrs à 95 % seulement]** et **Recommandés !**

Adressée au Procureur général du Reich, auprès du tribunal spécial à Cologne, ou à son représentant, en tant que chef du service administratif chargé de présenter les réquisitions contre les accusés

Concerné Pontet : Préparation à l'évasion de deux prisonniers civils français (non évadés)

Vanoni : Participation secondaire

Enquête contre le travailleur du camp Georges Pontet de Chartres et un autre pour soupçon de favoritisme envers l'ennemi

Sur le rapport du 1^{er} décembre 1942 [19c S Js 237/42g]

¹²¹ *Ibid.*, p. 44.

Pièce jointe ; 1 dossier

Dans l'annexe, je joins les faits pour information. Je donne la liberté de faire le nécessaire.

- Une pièce dactylographiée marquée du cachet en rouge **Secret !** et des mentions soulignées en rouge **Détenus !** et **Recommandés !**

Le Procureur général responsable de l'accusation auprès du Tribunal spécial de Cologne

Au Procureur général auprès du Tribunal du peuple, ou à son représentant en fonction,

Berlin W.9, Bellevuestrasse 15

Cologne le 19 décembre 1942

Poursuite pour délit contre le Reich ou contre l'occupant dans les territoires occupés

Information judiciaire contre le ressortissant français Georges Julien Pontet et un autre pour favoritisme envers l'ennemi

Auteur du rapport : Conseiller du tribunal de grande instance Theissen

En annexe les faits au regard de la circulaire du ministre de la Justice du Reich du 14 octobre 1942 jointe avec prière de vérifier si la directive doit être appliquée. Je fais référence au § B1 23 d.A. Il se trouve dans l'enveloppe avant B1.

Signé Meisner

Certifié conforme Le greffier : Illisible

Timbre à l'encre rouge : **Le Procureur général du Tribunal de grande instance, Cologne**, assorti du symbole nazi, **l'aigle aux ailes déployées entourant la croix gammée**

- Une feuille estampillée en rouge **NN Saale** (salle des déportés *NN* ?) porte la cote du dossier allemand ; la personne chargée du dossier soussignée signe avec ses deux initiales assorties du V de Volk (peuple). Elle porte l'indication manuscrite *Berlin le 31 décembre 1942*.

Il semble que l'affaire des deux déportés *NN* ait été instruite par le tribunal spécial de Cologne, en vérité le tribunal de grande instance de Cologne, son nom ancien, devenu tribunal spécial « du peuple », missionné pour juger les **déportés *NN*** incarcérés au camp d'Hinzert. Toutefois le procureur de ce tribunal, hésitant sur la récente circulaire du 14 octobre 1942¹²², a saisi son homologue du tribunal du peuple à Berlin, la plus haute instance du pays appelée à juger les crimes de haute trahison contre le *Reich* et intelligence avec l'ennemi, pour cette affaire de moindre importance. Mais, comme pour l'extermination des Juifs, la mécanique nazie est implacable. Si la participation de Cornelio Vanoni est qualifiée de secondaire, il est seul à avoir été transféré dans la prison de Wolfenbüttel, au nord de l'Allemagne, non loin de Hanovre et Brunswick (Basse-Saxe), alors que Georges Pontet sera envoyé à celle de Diez (Rhénanie-Palatinat) voisine d'Hinzert. Si cela n'apparaît pas, car il manque au dossier les pièces jointes annoncées (identités, faits, témoins, aveux éventuels, confrontation etc.), on peut penser qu'il s'est tenu le 31 décembre 1942 au tribunal du peuple à Berlin une réunion, qui a décidé de dissocier les deux cas : il est apparu pour Cornelio Vanoni le facteur aggravant de sa nationalité italienne, qui l'a fait devenir, par son action contre l'occupant, un ennemi du *Reich*.

Cornelio Vanoni décède le 18 août 1943, non pas à Hinzert, mais à 500 km de là, dans le nord de l'Allemagne (la date de son transfert n'a pas été retrouvée), à Wolfenbüttel (Basse-Saxe, Allemagne), dont une graphie erronée regrettable, « Wolfentel », est portée sur l'acte de décès officiel établi par le ministère des anciens combattants le 25 juin 1947, erreur reproduite sur d'autres documents officiels et pérennisée de ce fait de nos jours sur plusieurs sites mémoriels en ligne. Notre démarche de modification/rectification de son acte de décès, effectuée le 18 septembre 2019 auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à Caen (Département Reconnaissance et Réparation), accompagnée des pièces justificatives et explicatives, est aujourd'hui encore sans réponse.

- Le Comité départemental de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Politiques (FNIDP) note « Volfenbutel ».

Soulignons que sa fiche porte le nom de **Marcel Cadieu**, dont nous avons déjà parlé¹²³, au titre de « *camarade pouvant justifier de son arrestation et des étapes de son internement* ». C'est dire combien il existe un lien de proximité entre eux, dans leur jeunesse professionnelle, puis dans la résistance à l'ennemi, vraisemblablement au sein des FTP, et éventuellement par leur passage concomitant à la prison du Cherche-Midi à Paris.

¹²² Il n'a pas été possible de mettre la main sur la circulaire évoquée.

¹²³ Voir page 20.

Notice biographique de Cornelio VANONI

FÉDÉRATION NATIONALE DES INTERNÉS ET DÉPORTÉS POLITIQUES
10, rue Leroux, PARIS (16^e)
Comité Départemental d'Eure-et-Loir

Fiche n° _____ Carte n° _____
Nom VANONI Prénoms Cornelio
Date et lieu de naissance 11 Décembre 1920 Pavonie Itali
Profession ouvreur Situation de famille C
Domicile au moment de l'arrestation 32 rue de Varige Chartres
Domicile actuel déclaré le 18.8.43
Arrêté le 28 Septembre 1942 _____ comme israélite,
otage, résistant, rafle (rayer les mentions inutiles).
Motif fausse carte d'identité pour evasion prisonnier
Prisons ou camps en France Chartres Cherche Carnidi
Déporté le _____ prisons ou camps en
Allemagne Wolfenbützel
Camarades pouvant le justifier Marcel Cadieu

Appartenez-vous à une organisation de résistance _____
laquelle _____ depuis quelle date _____
Camarades pouvant le justifier _____

Amicale de camp _____
Nom Vanoni Prénoms Odilgia
Domicile 32 Rue de Varige Chartres
Lien de parenté de la personne à qui revient la carte de
famille de Déporté (Il n'y a que les parents directs qui ont
droit à l'obtention de la carte : père, mère, conjoint, fils ou
fille.)

Archives départementales d'Eure-et-Loir, 27 J 8

Pour mémoire, dans l'organigramme mis au point le 13 août 1944 par Pierre Grima, commandant FFI de la Place de Chartres, Marcel Cadieu, qui a échappé à la mort à Paris, grâce à sa maladie, pensons-nous, puis à la prison en Corrèze, où il a poursuivi son action de résistance dans un autre groupe franc, est à la tête d'un des quatre groupes francs mobiles de FFI opérant à l'extérieur de la ville, sur le secteur de Chartres-Est, pendant la libération de Chartres¹²⁴. Il conduit, non sans quelques pertes :

- le 16 août 1944 un groupe de 8 hommes dans l'opération Porte Morard/usine à gaz/cimetière de Saint-Chéron. Son groupe, protégé par le groupe Fargues, neutralise les explosifs et sauve le pont, le seul debout permettant à l'armée américaine de franchir l'Eure et de poursuivre son avancée vers la capitale. L'ancien élève du lycée Marceau Michel Havel¹²⁵, qui fait partie de son groupe, est tué dans le cimetière,

- le 17 août 1944 un groupe de 58 hommes dans l'opération sur les Trois-Ponts, à laquelle participe l'ancien élève du lycée Marceau Rémy Gaschet et peut-être un ou deux de ses frères.

- Sa mère écrit « Holfenbutel ». La ville de Wolfenbüttel (Basse-Saxe, Allemagne) est alors le siège d'une prison de détention préventive, dans laquelle sont conduits depuis le camp de concentration d'Hinzert des résistants déportés politiques NN – en allemand « *Nacht und Nebel* », en français « *Nuit et brouillard* » - que le régime nazi entend faire disparaître définitivement aux yeux de leur famille, en attente de leur jugement, la peine capitale étant ensuite exécutée sur place dans un bâtiment de la prison. C'est là que sont guillotins, le 3 décembre 1943, onze membres du réseau *Renard*¹²⁶ de Poitiers (Vienne), réseau de résistance d'inspiration gaulliste mis sur pied par Louis Renard¹²⁷, avoué au tribunal civil de Poitiers, réseau démantelé à la fin de l'été 1942. C'est le sort qui guettait l'ouvrier Cornelio Vanoni, si la dégradation de son état de santé en raison des sévices subis à Hinzert ne l'avait acheminé vers la mort avant son jugement et sa condamnation. Le témoignage de Jean-Luc Bellanger¹²⁸, étudiant à Angers réchappé de cette prison, donne une description des locaux et des conditions de vie et de mort des prisonniers. Selon lui, les premiers prisonniers NN sont arrivés dans cet enfer à partir de mai 1943 ; ce pourrait être le cas de Cornelio Vanoni, qui aurait donc passé au moins six mois à Hinzert, dont les mois d'hiver.

Qu'advient-il de Georges Pontet ? (Cléviliers 1899-Longjumeau 1946). Sur la base des données collectées par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation¹²⁹, il est transféré (date non connue) du camp spécial SS d'Hinzert à la prison de

¹²⁴ GRIMA Pierre, *La libération de Chartres : 15-16-17-18 août 1940*, Chartres, [s.n.], 1985, p. 6, 8, 10, 12, exemplaire rare conservé à l'Apostrophe-Médiathèque de Chartres sous la cote 944.512 GRI L, Fonds Local Adultes, mis à notre disposition par Christine Biancarelli que nous remercions. Roger Joly, *La libération de Chartres*, Paris, Le Cherche-Midi éditeur, 1994, p. 56, 69, 74, 83.

¹²⁵ https://www.chartresaumarceau.com/documents/notices/HAVET_Michel.pdf.

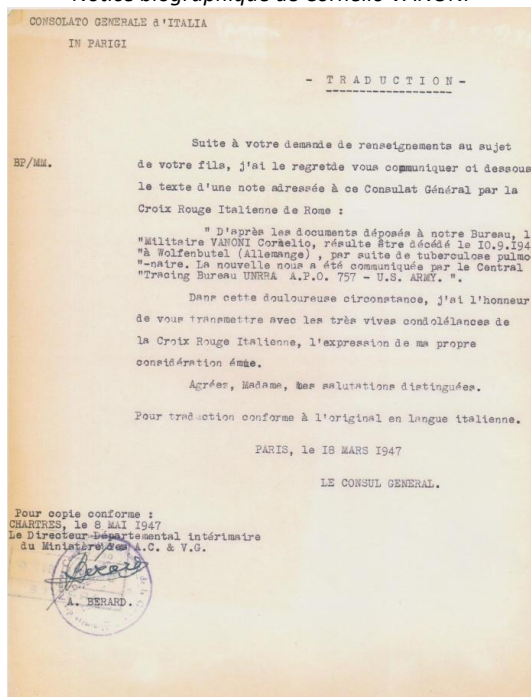
¹²⁶ <https://www.vrid-memorial.com/le-reseau-louis-renard-historique/>.

¹²⁷ Notice du Maitron, <https://maitron.fr/spip.php?article228257>.

¹²⁸ <https://www.vrid-memorial.com/la-prison-de-wolfenbuttel/>.

¹²⁹ Fondation pour la mémoire de la déportation : <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=L.64.#PONTET>.

Notice biographique de Cornelio VANONI



© Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 546 556

Après le conflit, au lendemain de la cérémonie de commémoration de l'Armistice, qui a amené les autorités et les participants devant les tombes du carré militaire fleuries par le Souvenir Français,

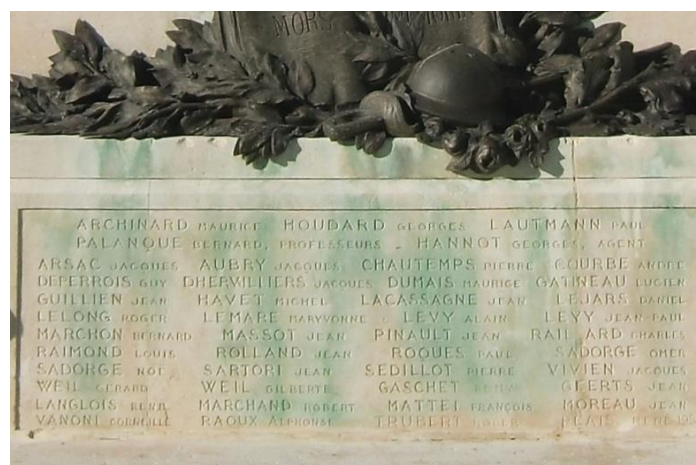
ses restes mortels rapatriés à Chartres sont inhumés le 12 novembre 1949 dans le carré militaire du cimetière Saint-Chéron de Chartres, section 59, rang 1, tombe 11.

La tombe est surmontée d'une croix portant la mention « Mort pour la France »¹³³. Un avis d'obsèques, émanant de la section cantonale de la Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, est paru deux fois dans la presse dans les jours précédents¹³⁴. Selon le souhait de sa mère, une cérémonie religieuse en l'église Saint-Aignan de Chartres, la paroisse fréquentée par la famille dès son installation rue du Petit-Change en 1930, suit l'inhumation.

Histoire – Reconnaissance – Mémoire

Sur le monument aux Morts de Chartres, Butte des Charbonniers, est gravé le nom de **VANONI Cornelie**

Sur le monument aux Morts du lycée Marceau de Chartres, square Noël-Ballay, est gravé le nom de **VANONI Corneille**



Le monument aux Morts du lycée Marceau de Chartres, transféré dans le square Noël-Ballay en 2017, inauguration le 14 octobre 2017

Sur la plaque 1939-1945, le nom de Corneille Vanoni est inscrit au bas de la 1^{re} colonne de gauche

© M. Th. Grangé, clichés des 28 février 2022 et 14 octobre 2017

¹³³ Nous remercions Fabrice Crézé, conservateur du cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour l'ensemble des renseignements fournis.

¹³⁴ *La République du Centre*, 9/11/1949, 10-11/11/1949, 12-13/11/1949.

Son appartenance aux **Forces Françaises de l'Intérieur, groupement FTP** « sous les ordres du commandant Maurice Roquet, alias *Jacques*¹³⁵ », est validée le 10 octobre 1946 pour la période du 18 janvier 1942 au 28 septembre 1942, date de son arrestation, point de départ de sa déportation vers le camp de Hinzert (Allemagne).

Son acte de décès avec la mention « **Mort pour la France** » est établi par le secrétariat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre le 25 juin 1947 et transcrit à l'état civil de Chartres le 5 juillet 1947.

Son appartenance au Front National pour services accomplis chez les **Francs-Tireurs et Partisans Français (FTPF)** du 23 juin 1941 au 18 août 1943 avec grade de **SERGEANT** est homologuée au titre de la **Résistance intérieure française (RIF)** comme **ISOLÉ** du 01/03/1941 au 18/08/1942 le 13 mai 1950, n° 17 677. Le FN existe au lendemain de la rupture du pacte germano-soviétique le 22/06/1941.

Il se voit attribuer le titre de **Déporté Interné Résistant (DIR)** par décision du ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 13 mars 1952, pour internement du 22 septembre 1942 au 18 novembre 1942, puis pour déportation du 19 novembre 1942 au 18 août 1943 (carte n° 1010.09278 délivrée à M^{me} Vanoni Anna le 14 mars 1952).

Sa mère est titulaire d'une pension d'ascendant au titre de l'ordonnance du 3 mars 1945 à compter du 11 septembre 1952.

Le titre de **Combattant Volontaire de la Résistance (posthume)** lui est attribué le 13 novembre 1952, pour les périodes du 12 janvier 1942 au 27 septembre 1942 (FFI) et du 28 septembre 1942 au 18 août 1943 (déporté), soit 577 jours (carte n° 005796 du 13 novembre 1952 délivrée à M^{me} Vanoni le 17 novembre 1952).

La mention « **Mort en déportation** » lui est attribuée par le secrétariat d'État à la Défense chargé des Anciens Combattants par arrêté du 29 mars 2001 (*JO* du 23 juin 2001), soit plus de 50 ans après son décès.



DÉPORTATION (1959)

Haut-relief en bronze du sculpteur Henri Lagriffoul (1907-1981), Premier Grand Prix de Rome 1932

« Ces mains émaciées essayant d'arracher les barbelés qui lacèrent un cœur torturé sont celles de déportés qui, pour un acte de résistance ou parce qu'ils sont juifs, sont envoyés dans des camps où beaucoup trouveront la mort »

Mémorial de la France combattante, Le Mont-Valérien, Suresnes (Hauts-de-Seine)

© M.-Th. Grangé, cliché du 10 septembre 2015

¹³⁵ Cornelio Vanoni n'a pas pu le rencontrer avant son arrestation le 28 septembre 1942. Cette formulation d'après-guerre résulte du fait que Maurice Roquet a effectivement dirigé le secteur sud-est des FTP en Eure-et-Loir après son évasion, le 22 octobre 1943, du camp d'internement de Voves, ou plus exactement de l'hôpital de Chartres, où il avait été transféré. Étienne Égret, Dominique Philippe, *Voves 1942-1944. Un camp en Eure-et-Loir*, 2019, Lèves, ELLA Éditions, p. 120-121.